LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

BSV BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Comité technique élargi n°1

Le 20 mars 2017

Déroulé de comité technique élargi n°1

1 Calendrier du SCoT

2 Etat initial : ressources, risques et nuisances

3 Morphologie urbaine

4 Armature territoriale

1 Calendrier du SCoT

Les 5 grandes étapes du SCoT

2016 — 2017 — 2018 — 2019 — 2020

Analyser le territoire

LE DIAGNOSTIC ET L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Dresser un état des lieux exhaustif du territoire notamment du point de vue démographique, socio-économique et environnemental, etc.

Choisir un cap

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Définir les grandes orientations du territoire à suivre pour les 15 prochaines années.

Fixer des règles communes pour la mise en œuvre des projets

LE DOCUMENT D'ORIENTATION D'OBJECTIFS (DOO)

Le DOO est la traduction réglementaire des ambitions affirmées dans le PADD qu'il décline en s'appuyant sur les dispositions réglementaires du Code de l'urbanisme à travers des prescriptions et des recommandations à mettre en œuvre.

Valider le projet

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suite à l'arrêt du projet les personnes publiques associées (État, Région, Département, chambres consulaires, etc.) sont consultées une dernière fois tout comme la population à travers l'enquête publique. Il s'agit ainsi de valider définitivement le document en vue de son entrée en vigueur.

L'Approbation

Le SCoT entre en vigueur après son approbation en Comité syndical devenant ainsi opposable aux documents d'urbanisme.

4 temps forts pour échanger sur le diagnostic

Temps 1

De novembre à février

- ✓ Armature territoriale
- ✓ Formes urbaines
- ✓ Gestion de l'eau / Déchets / Carrières / Risques et nuisances

Structuration et capacité du territoire

Temps 2

De mars à mai

- ✓ Mobilités et déplacements
- ✓ Habitat
- ✓ Energie/climat

Habiter, se déplacer et transition énergétique

Temps 3

De juin à aout

- ✓ Enveloppe urbaine et consommation de l'espace
- ✓ Evaluation du potentiel foncier
- ✓ Trame verte et bleue
- ✓ Paysage et patrimoine

Equilibre entre développement et préservation

Temps 4

De septembre à octobre

- ✓ Développement économique
- ✓ Diagnostic agricole
- ✓ Volet littoral et maritime du SCoT (Loi Littoral)

Vivre le territoire du SCoT

2

Etat initial de l’Environnement

1. Gestion de l’eau
2. Gestion des déchets
3. Risques naturels et technologiques
4. Bruit / Qualité de l’air / carrières

1. Gestion de l'eau - Constats

- **Documents carde sur l'eau :** SDAGE Artois Picardie 2016/2021 et 3 SAGE (Somme Aval, Authie et partiellement Bresle)
- **Un réseau hydrographique dense** (2 fleuves principaux : Somme, Authie, des cours d'eau côtiers et un réseau de canaux, fossés en zone littorale : Bas Champs, Marquenterre)
- **Des masses d'eau de surface et des eaux côtières sensibles aux pollutions** (état moyen de la Maye, petits cours d'eau)
- Une **bonne capacité globale du parc épuratoire** (22 STEP sur le territoire, 35 communes en assainissement collectif, capacité nominale totale 171274 EH et capacité résiduelle 53747 EH)
- Importance de la mise en œuvre des schémas d'assainissement eaux usées et eaux pluviales
- **L'assainissement non collectif pour 106 communes**
- **Des eaux souterraines sous pression** (absence de nappe proche du littoral, pollutions industrielles dans le Vimeu, forte sollicitation de la nappe au niveau du massif forestier de Crécy, prélèvements pour l'agriculture principalement dans le Ponthieu).
- **2 captages prioritaires SDAGE et 1 captage au titre du Grenelle de l'Environnement** (protection des aires d'alimentation de captage), près de 9 Mm3 d'eau prélevé en 2015 sur l'ensemble des captages.
- **Une prise de compétence obligatoire eau et assainissement** (dont eaux pluviales et ANC) pour les nouveaux 3 EPCI au 01/01/2020.

Leviers pour une gestion durable de la ressource en eau potable

PLUi SCoT Baie de Somme 3 Vallées - Janvier 2017

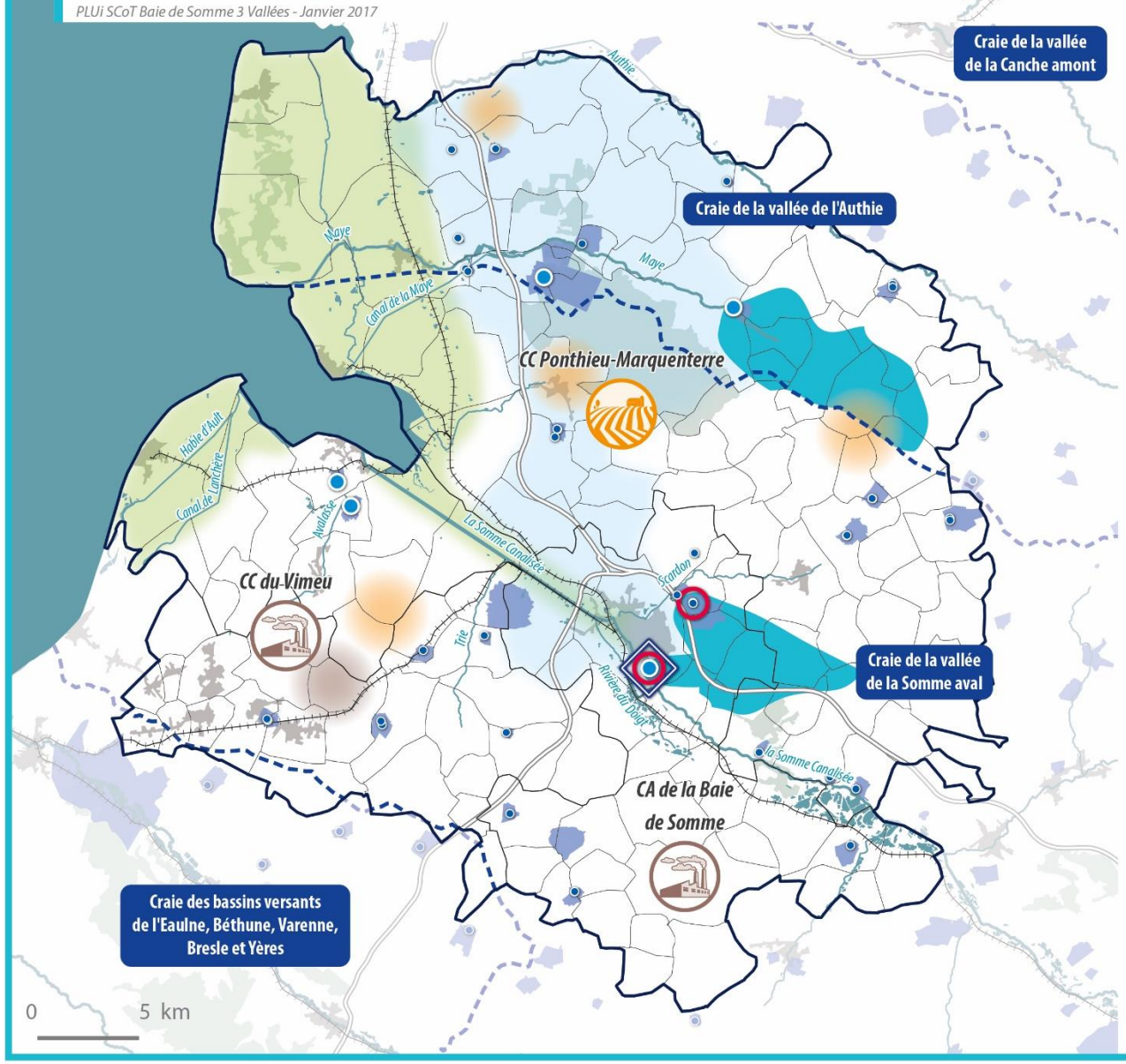

Des sources d'eau potable qui maillent le territoire

- Les points d'approvisionnement les plus importants
- Autres captages / points d'approvisionnement

Un déséquilibre dans l'approvisionnement du territoire

- Limites des masses d'eau souterraines
- Absence de captage sur le littoral
- Zone de captage privilégiée
- Des besoins de prélèvements spécifiques pour l'agriculture
- Des besoins de prélèvements pour l'industrie

Des masses d'eau souterraines soumises à des pollutions diffuses et ponctuelles

- Un territoire vulnérable aux nitrates selon les arrêtés de 2007, 2012, 2015

Des pollutions des nappes :

- aux pesticides liée à l'activité agricole
- aux métaux lourds liés à d'anciennes activités industrielles

Des actions en faveur de la protection de la qualité de l'eau

- Des périmètres de protection des captages
- Des captages prioritaires SDAGE Artois Picardie
- Aires d'alimentation des captages prioritaires approuvés ou en cours d'élaboration
- Captage prioritaire identifiés au titre du Grenelle 2

Sources : IGN, BRGM, MATRCT, MEEM

even CONSEIL

Gestion de l'Eau - Synthèse et perspectives

Atouts à valoriser

- Un réseau hydrographique dense
- Une ressource en eau souterraine abondante
- Une bonne capacité globale du parc épuratoire

Opportunités à saisir

- Mise en œuvre des 2 SDAGE en 2ème cycle 2016-2021 et 3 SAGE Authie, Somme aval et Bresles permettant de prévoir des plans d'action et mesures de gestion
- De nombreuses actions réalisées ou en cours pour la protection de la ressource en eau (captages prioritaires, Grenelle, MAET, ORQUE)
- Vers une simplification de la gestion de la compétence eau potable et assainissement par la prise de compétence obligatoire en 2020

Faiblesses à résorber

- Des masses d'eau superficielles et souterraines altérées par des pollutions passées et actuelles
- Absence de nappe proche du littoral et pollutions industrielles dans le Vimeu, forte sollicitation de la nappe au niveau du massif forestier de Crécy
- Des eaux de surface côtières vulnérables aux pollutions (baignade, conchyliculture)
- Dysfonctionnements ponctuels de quelques STEP

Menaces à anticiper

- Des déséquilibres de prélèvements dans les masses d'eau souterraine entraînant :
  - des conflits d'intérêt entre AEP, irrigation et bon état des masses d'eau notamment sur le secteur littoral
  - une augmentation du transport d'eau sur de longues distances

Eau - Les enjeux de demain

→ Intégrer la dimension de la **reconquête de la qualité** écologique et chimique des **cours d'eau et des masses d'eau souterraines**

→ Poursuivre les contrôles et assistance pour **l'amélioration de l'assainissement individuel** présent en territoire rural pour améliorer la performance

→ Assurer la **gestion quantitative de la ressource en eau potable** par la préservation et la protection des points de captages (notamment les captages prioritaires Grenelle)

→ **Optimiser la gestion de la ressource en eau dans le contexte de changement des compétences** (ressource en eau/ eau potable / assainissement, etc.) territoriales, **en lien avec la planification** (zonages d'assainissement) et en **prenant en compte les pics estivaux, les milieux littoraux sensibles**.

→ Porter les efforts sur le patrimoine réseau (renouvellement, amélioration des rendements, etc…)

→ Prendre en compte les **risques associés** (inondations) par la maitrise du **ruissellement urbain, la préservation des zones humides et d'expansion des crues**.

2. Gestion des déchets - Constats

- Des Plan de Prévention et Gestion de des Déchets désormais à l'échelle régionale (en cours)
- **Trois collectivités en attente d'une prise de compétence effective** à l'issue des contrats avec les nombreux prestataires privés (échéances comprises entre 2017 et 2020) - Jusque là 3 EPCI en régie et 5 en DSP.
- Une gestion hétérogène de la collecte mais relativement efficace (Porte à porte, PAV, **14 déchèteries intercommunales** , soit environ 4 par nouvel EPCI)
- **Environ 60 000 tonnes de déchets (DMA) produits** au sein du territoire SCoT BS3V **en 2015,** soit une moyenne d'environ 550 kg/hab (inférieure à la moyenne départementale)
- Une production **très disparate selon le type de déchets et les territoires** (forts apports en déchetteries dans les territoires plus urbains) et **globalement en baisse** (Omr et recyclables) entre 2010 et 2015
- **Un traitement des déchets et une valorisation hors territoire**
- **Une valorisation des déchets en bonne voie** (8 recycleries-ressourceries, (PAV) des bio-déchets, bacs à compost, 5 plateformes de compostage/broyage)

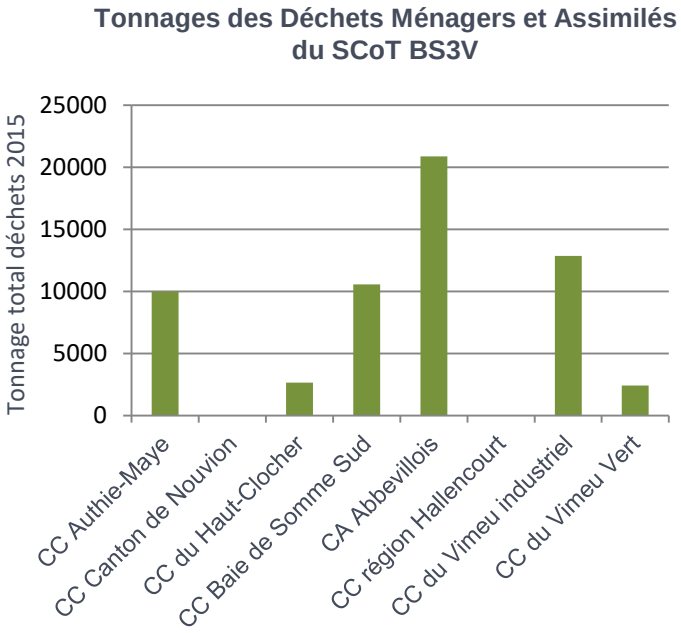

Une gestion des déchets relativement efficace en cours de restructuration

PLUi SCoT Baie de Somme 3 Vallées - Janvier 2017

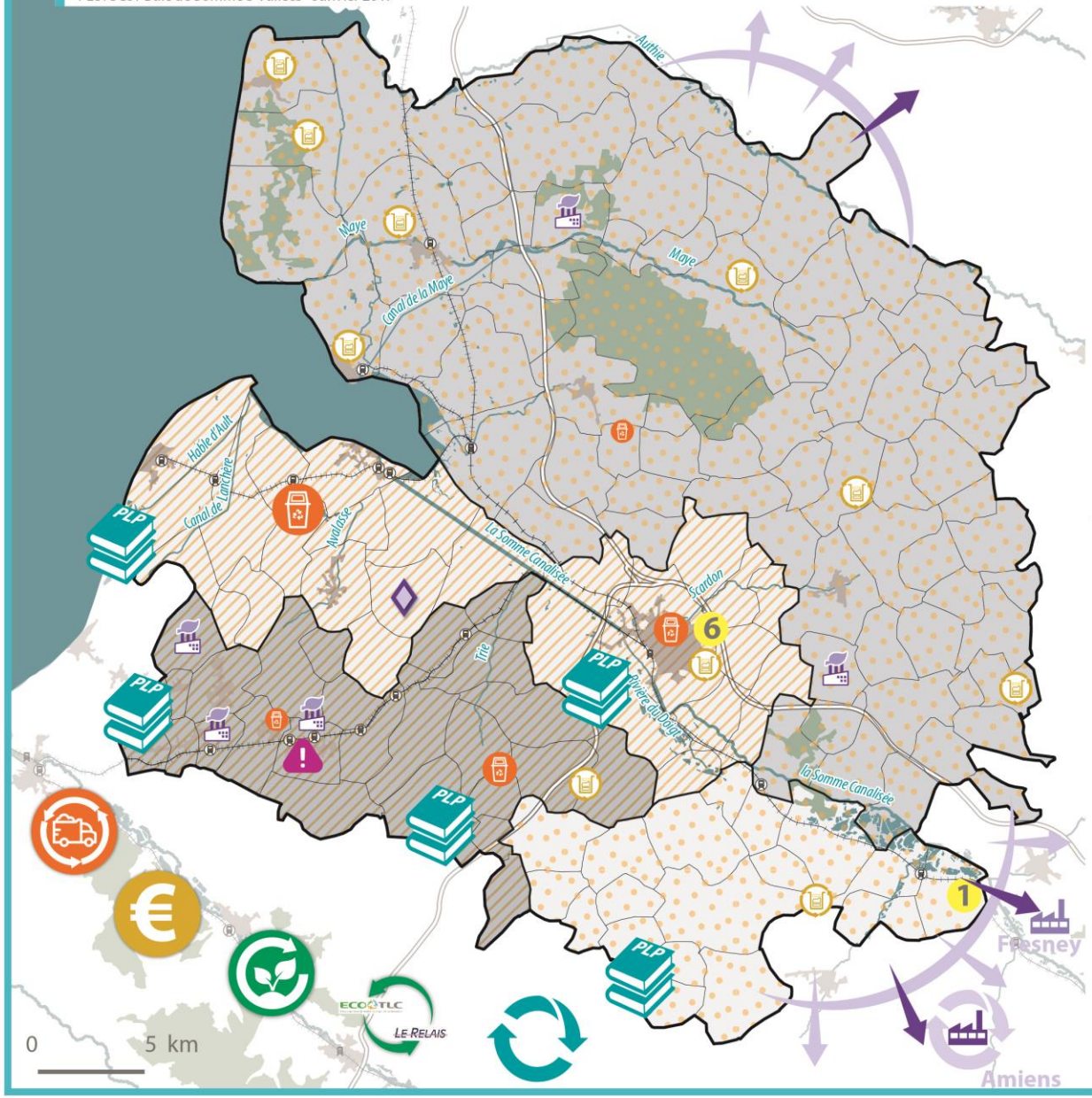

Une gestion hétérogène de la collecte relativement efficace

- De nouvelles structures compétentes en matière de collecte des déchets
- Une gestion de la collecte en cours de restructuration
  - En Régie
  - En Délégation de Service Public à des entreprises
- Des Points d'Apport Volontaire à conforter et à développer sur les territoires dépourvus
- Des déchèteries et une collecte des encombrants complémentaires aux collectes des Ordures Ménagères à optimiser
- La mise en place d'une redevance spéciale pour la collecte des déchets des professionnels
- Un réseau de recycleries-ressourceries à promouvoir à et conforter
- Une collecte des bio déchets assurée (PAV, composteurs individuels et collectifs, poules composteuses, etc.)
- Des partenariats pour la collecte des textiles

Un traitement et une valorisation au sein et hors territoire

- Une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) pour l'enfuissement, le traitement et la valorisation des déchets
- Des quais et des centres de transferts
- Le traitement des déchets toxiques
- Des plateformes de broyage et de compostage
- Des flux :
  - de déchets et d'ordures ménagères
  - de recyclables
- Un centre de tri des recyclables à Amiens

Une stratégie à poursuivre

- Des Programmes Locaux de Prévention des déchets
- La participation à l'Appel à Projet Eco-Emballage

Sources : IGN, BRGM, MATRCT, MEEM

even CONSEIL

Déchets - Synthèse et perspectives

Atouts à valoriser

- Une collecte globalement bien structurée et performante : nature des déchets, fréquence des collectes, équipements aux normes, présence de P.A.V, etc.
- Une production de déchets ménagers globalement en baisse ces dernières années
- Une récupération des bio-déchets des ménages importante et la promotion du compostage (collectif, individuel, cimetières, etc.)

Faiblesses à résorber

- Des tonnages de déchets très disparates en fonction des équipements (ex: déchèteries) et la nature des territoires (touristiques, ruraux/urbains, etc)
- Des refus de tri globalement au dessus de la moyenne départementale

Opportunités à saisir

- De nouvelles collectivités compétentes en faveur d'une homogénéisation de la gestion
- Une part de valorisation des déchets en progression bien qu'encore hétérogène et hors territoire (déchets recyclables, bois, etc.)
- De nombreuses démarches et initiatives innovantes mises en place en faveur de la réduction de la production de déchets et de l'économie circulaire et du réemploi

Menaces à anticiper

- Des modes de gestions encore hétérogènes complexes à réorganiser (gouvernance, collecte, traitement, bonne initiatives)
- Des objectifs du Grenelle et des Plans Locaux de Prévention non encore atteints pour certains territoires en matières de production d'ordures ménagères

Déchets - Les enjeux de demain

- → Harmoniser la gestion de la collecte et du traitement des déchets à l'échelle des nouvelles structures compétentes
- → Poursuivre la réduction de la production de déchets par habitant
- → Continuer la communication en matière du tri des déchets recyclables notamment pour la baisse des refus de tri
- → Poursuivre les efforts réalisés en matière de valorisation des déchets (matière, organique, énergétique) amorcées et en hausse sur les différents territoires
- → Généraliser les bonnes initiatives réalisées en matière de réduction de production de déchets et d'économie circulaire aux autres territoires
- → Anticiper les évolutions des déchets produits afin d'en assurer le traitement sur le territoire et une valorisation rapide

3. Risques - Constats

- **Un territoire littoral particulièrement exposé aux risques naturels inondation** (débordement, remontées de nappe, ruissellement associé à des coulées de boues et submersion marine)
- **Mise en œuvre de stratégies locales de lutte contre les inondations** (PGRI en 2015 et SLGRI de la Somme en 2016 incluant le TRI d'Abbeville) et de **2 plans d'actions (PAPI BSA, Plan Somme 2 - 2015-2020)**
- **Mouvement de terrain** (aléa moyen au retrait gonflement des argiles, de nombreuses cavités recensées)
- Une **vulnérabilité au changement climatique** (étude réalisée dans le cadre du PCET) qui accentue les risques de manière différenciée sur le territoire
- **Des risques technologiques à maitriser** (167 ICPE aucune en SEVESO, Transport de matière dangereuses (route, fer et canalisation de gaz)

Plan de Prévention des Risques Naturels	Risques étudiés	Statut
PPRI de la vallée de la Somme et de ses affluents	Inondations par débordement de la Somme, remontées de nappe et ruissellement	**Approuvé le 02/08/2012,** modification prescrite le 24/05/2013
PPRN des bas champs du sud de la Baie de Somme	Inondations par submersion marine et érosion littorale	Prescrit le 07/02/2007 et enquête en 2016
PPRN Marquenterre – Baie de Somme	Inondations par submersion marine et érosion littorale	**Approuvé le 10/06/2016**
PPRI Basse vallée de l'Authie - Canton de Rue	Inondations par débordement de l'Authie, remontées de nappe et ruissellement	Prescrit le 13/08/2012

Source : PAPI Bresle Somme Authie - Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

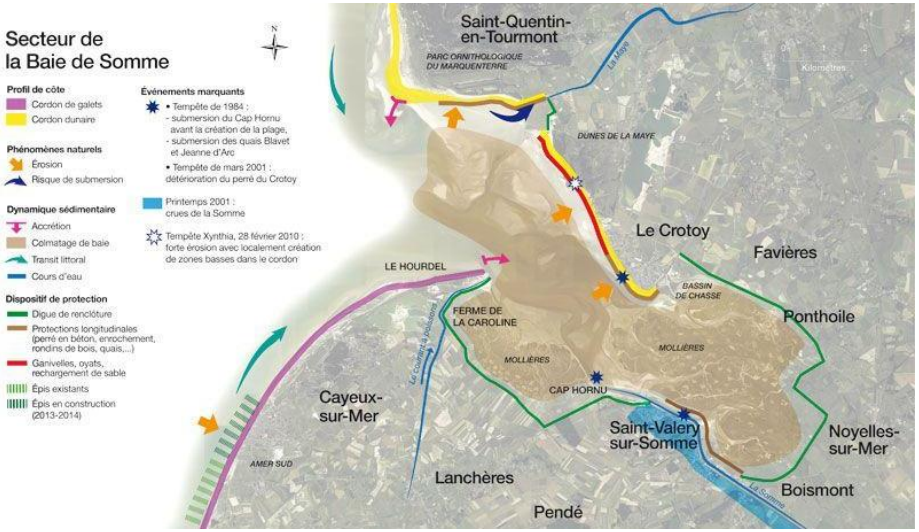

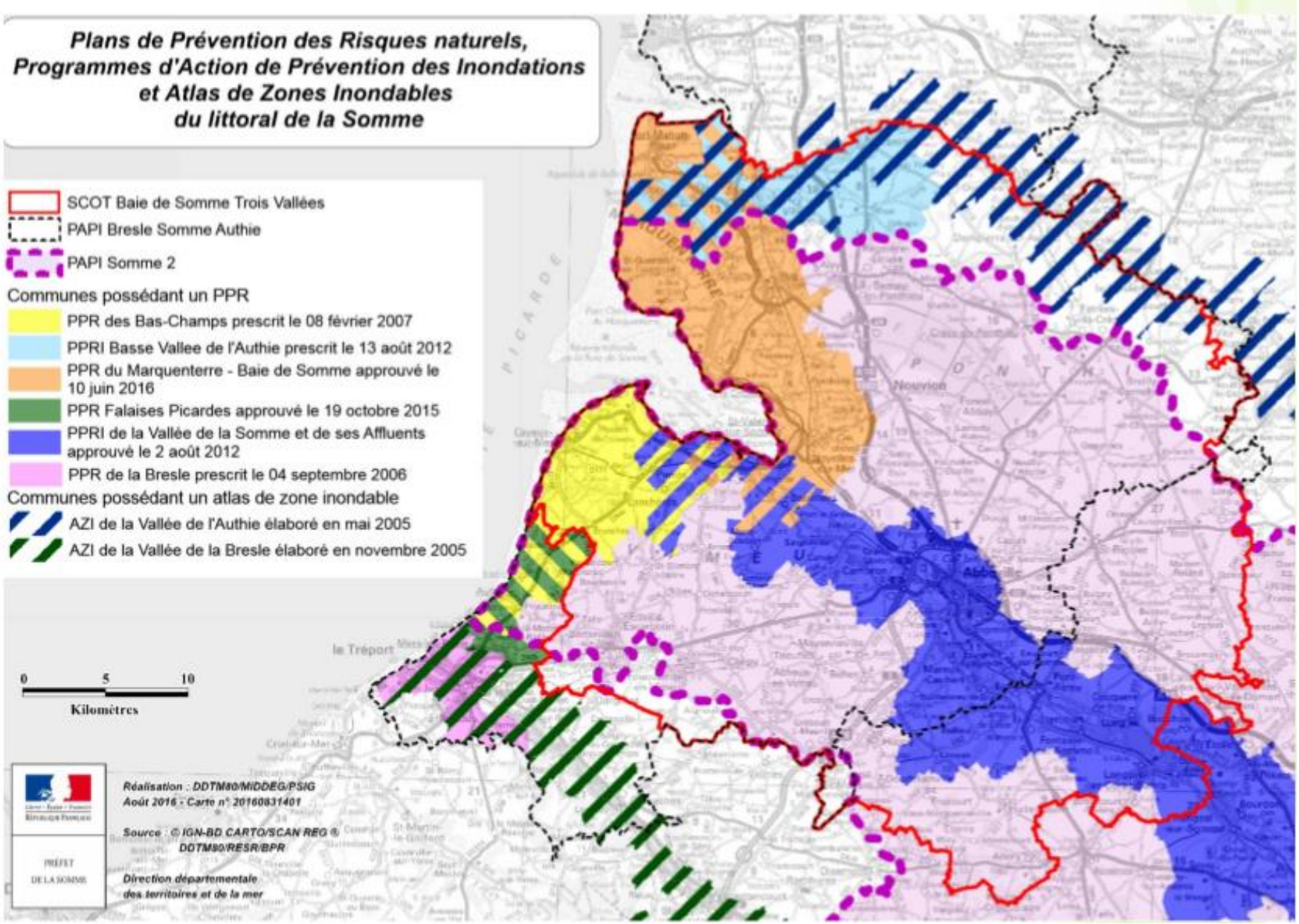
Plans de Prévention des Risques naturels,
Programmes d'Action de Prévention des Inondations
et Atlas de Zones Inondables
du littoral de la Somme
SCOT Baie de Somme Trois Vallées
PAPI Bresle Somme Authie
PAPI Somme 2
Communes possédant un PPR
PPR des Bas-Champs prescrit le 08 février 2007
PPRI Basse Vallee de l'Authie prescrit le 13 août 2012
PPR du Marquenterre - Baie de Somme approuvé le 10 juin 2016
PPR Falaises Picardes approuvé le 19 octobre 2015
PPRI de la Vallée de la Somme et de ses Affluents approuvé le 2 août 2012
PPR de la Bresle prescrit le 04 septembre 2006
Communes possédant un atlas de zone inondable
AZI de la Vallée de l'Authie élaboré en mai 2005
AZI de la Vallée de la Bresle élaboré en novembre 2005
0
5
10
Kilomètres
Réalisation : DDTM80/MIDDEG/PSIG
Août 2016 - Carte n° 20160831401
Source : © IGN-BD CARTO/SCAN REG ®
DDTM80/RESR/BPR
Direction départementale
des territoires et de la mer
PRÉFET
DE LA SOMME
Nouvion
le Tréport
PICARDIE

3. Nuisances - Constats

- **Les sites et sols pollués, un héritage industriel** (538 BASIAS et 40 sites BASOL),
- **Une étude sur les friches industrielles** recense 188 sites, dont une vingtaine qui présentent un intérêt stratégique de reconversion et/ou un enjeu d'intervention publique, soit un potentiel foncier de près de 124 ha, **mais une maitrise foncière majoritairement privée et une faible connaissance des enjeux de pollution et coûts associés.**
- **Bruit** : Plans de Protection du Bruit dans l'Environnement (réseau routier national et départemental) et **nouvel arrêté du classement sonore des infrastructures terrestres** par en date du 10 novembre 2016.
- **Qualité de l'Air** : 1 station de mesure « rurale » à Arrest située sur le territoire (en 2015, 8 épisodes de pollution et 2 dépassement du seuil d'alerte - PM10, O3).

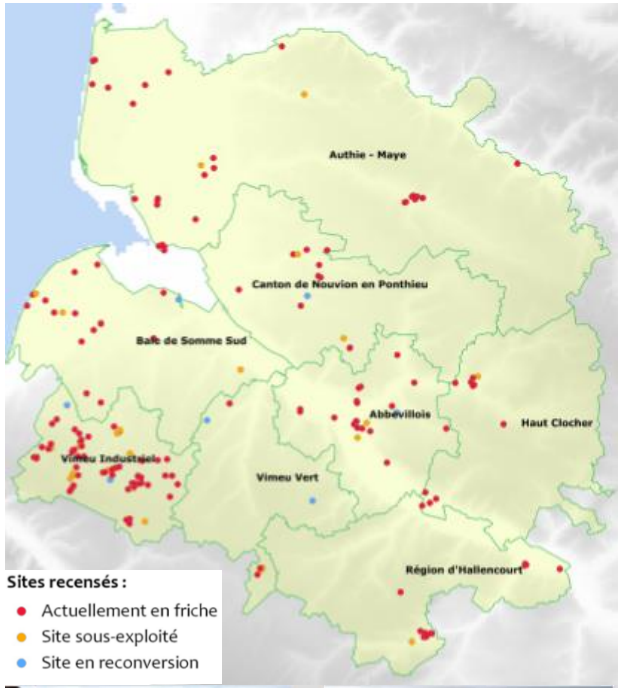

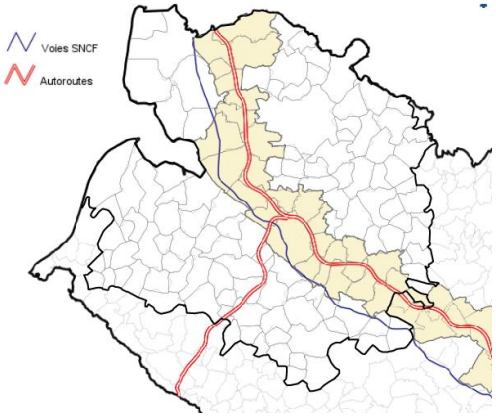

Classement sonore des infrastructures de transport terrestres- Source : DDTM80

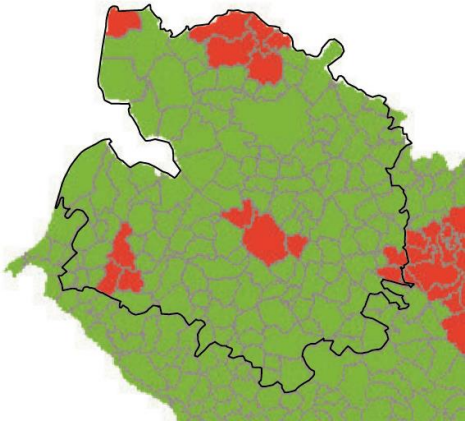

Zones "sensibles" à la qualité de l'air sur le territoire du SCoT – Source : SRCAE- ATMO Picardie

Des risques et nuisances à maitriser pour un cadre de vie apaisé

PLUi SCoT Baie de Somme 3 Vallées - Janvier 2017

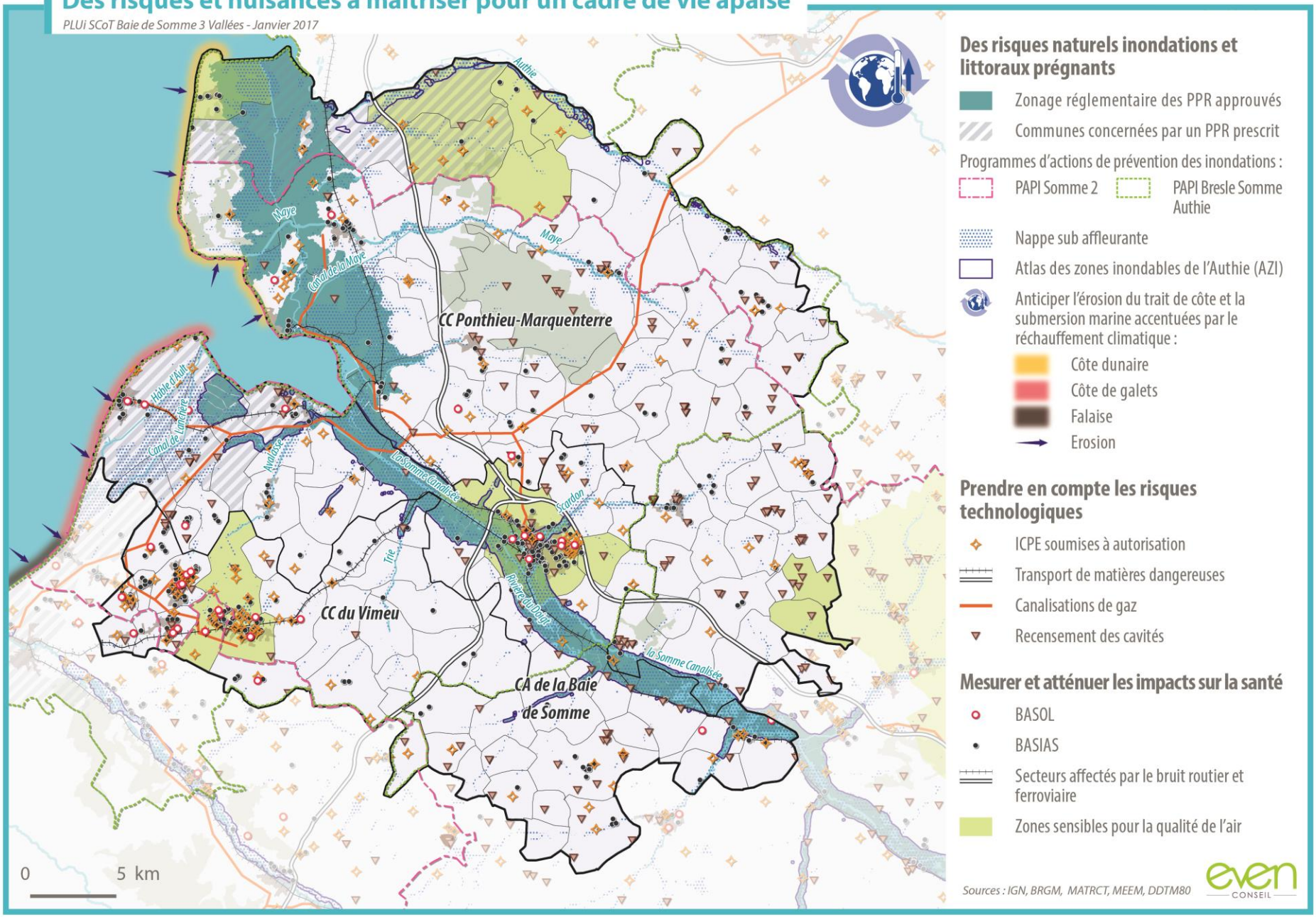

Risques - Synthèse et perspectives

Atouts à valoriser

- un risque industriel et technologique peu présent (153 ICPE mais aucun site SEVESO – (TMD dont gaz)
- Des risques naturels connus et encadrés :
- DDRM mis à jour en 2009
- 2 PPR approuvés (PPRi vallée de la Somme, PPRN Marquenterre) et 2 PPR prescrits (PPRN Bas Champs, PPRi Basse vallée de l'Authie)
- Atlas de zones inondables (AZI) Authie en 2005
- Une qualité de l'air globalement bonne

Faiblesses à résorber

- Un territoire particulièrement soumis aux risques naturel inondation et littoraux (crue par débordement et nappe phréatique, ruissellement et coulée de boues, submersion marine, mouvement de terrain)
- Présence de voies de circulations impliquant des nuisances sonores sur plusieurs communes du territoire
- Dépassements ponctuels des objectifs réglementaires de qualité de l'air (Ozone+ particules fines)
- 40 sites recensés BASOL et 538 BASIAS (anciens sites industriels potentiellement pollués)

Opportunités à saisir

- Mise en œuvre de stratégies locales de lutte contre les inondations (PGRI en 2015 et SLGRI de la Somme en 2016 incluant le TRI d'Abbeville) et de 2 plans d'actions (PAPI BSA, Plan Somme 2 - 2015-2020)
- Une prise en compte croissante des impacts sur la santé (qualité de l'air, nuisances sonores, etc…).

Menaces à anticiper

- Des sites et sols pollués qui sont un frein au renouvellement urbain (développement de friches industrielles, …).
- Aggravation des inondations liées aux ruissellements urbains (densification), dans un contexte de changement climatique (submersion marine).

Risques - Les enjeux de demain

→ Intégrer les risques naturels auxquels le territoire est exposé dans les stratégies d'aménagement durable du territoire

→ Profiter du PAPI BSA pour favoriser une dynamique solidaire et partagée en adéquation avec la vulnérabilité du littoral et rétro littoral

→ Garder la mémoire des sites suite à la cessation d'activités et dans le cadre d'une reconversion / renouvellement urbain (dépollution)

→ Des nuisances à mieux prendre en compte (choix d'aménagement, conception des bâtiments) pour un cadre de vie apaisé (air, sols, bruits) dans un contexte d'évolution des réglementations (principe de précaution pour la santé humaine).

Carrières - Principaux constats

- **Schéma Départemental des carrières de la Somme** approuvé le 24 novembre 2015
- **Des dynamiques liées à l'industrie historique du galet qui posent la question de la reconversion d'anciennes carrières et la recherche de nouveaux sites d'extraction**
- La production départementale s'appuie quasi-exclusivement sur les gisements de sables et galets du cordon littoral (en env. 3 millions de tonnes produits localement pour 3,4 millions de tonnes consommées par an dans le département)
- Les principales carrières à ciel ouvert en activités sur le SCoT se situent à Cayeux-sur-mer, Boismont, au Crotoy, à Quend et à Rue

Carte des ressources géologiques et carrières en activité

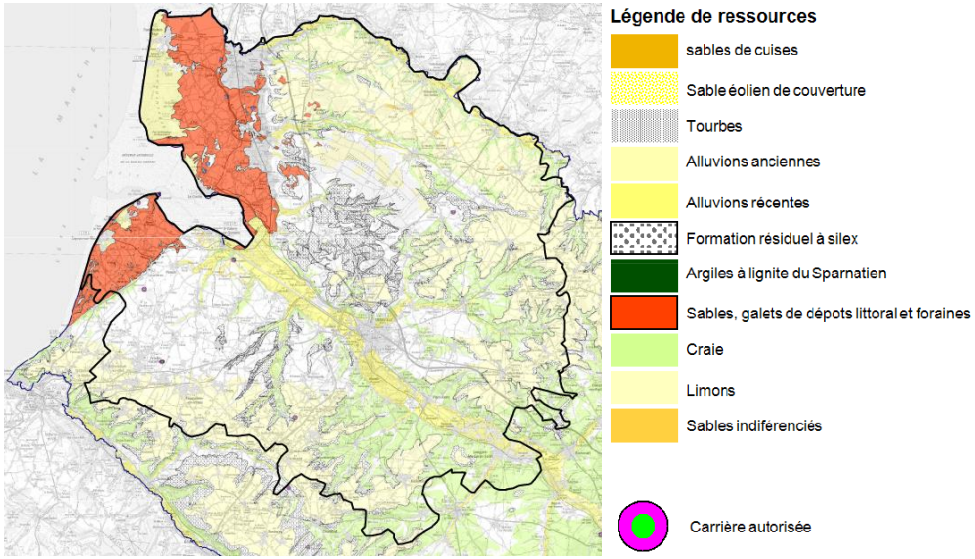

Zonage du schéma des carrières de la Somme

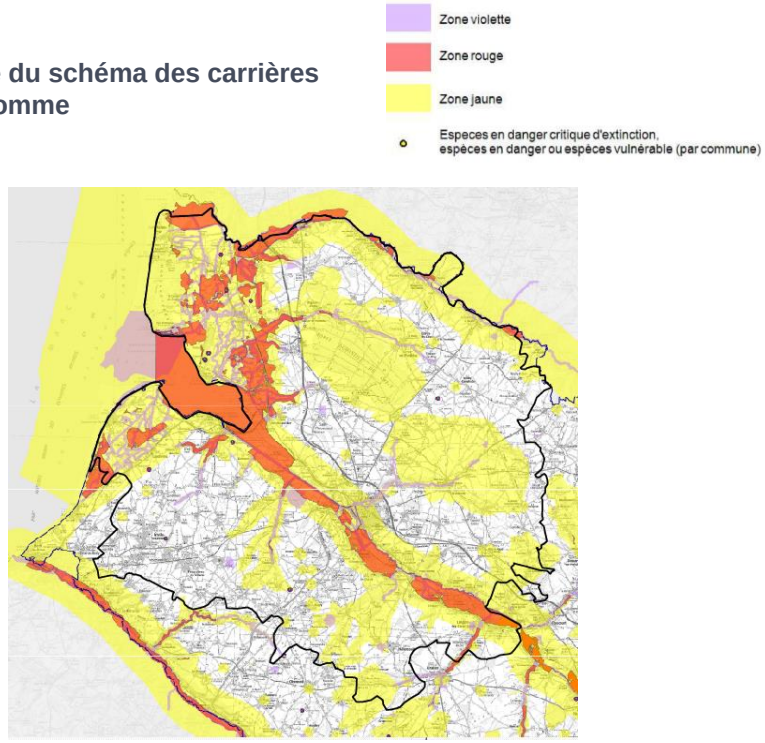

Carrières - Synthèse et perspectives

Atouts à valoriser

- Des carrières exploitées soumises à une réglementation exigeante (ICPE)
- Un schéma départemental des carrières de la Somme approuvé récemment (24/11/2015)
- La Picardie Maritime concentre la majorité des sites de productions dont 98 % provenant de l'exploitation des cordons littoraux
- Des gisements de qualité et de natures géologiques variées

Faiblesses à résorber

- Des transports qui s'effectuent quasi exclusivement par voie routière
- Des secteurs d'extractions qui concernent des secteurs à enjeux environnementaux (Littoral)

Opportunités à saisir

- Vers une stabilisation des besoins internes locaux et du département de la Somme
- Une industrie du galet « historique » à réserver aux industries (ex : céramique) à plus haute valeur ajoutée
- Toute la production locale est traitée sur place et génératrice d'emplois (60% pour l'export)

Menaces à anticiper

- Épuisement des matériaux alluvionnaires, secteurs qui conjuguent des enjeux environnementaux majeurs
- Des carrières trop anciennes pour être requalifiées (un grand nombre de plans d'eau in fine pour quels usages ?)
- Une solidarité des échanges avec les territoires limitrophes qui induit une forte pression sur la ressource

Les enjeux de demain

→ Privilégier un usage sobre des matériaux de carrières

→ Poursuivre la recherche d'une optimisation pour un usage rationnel des matériaux, en développant l'emploi de matériaux de substitution (calcaires, sablons, …) ou alternatifs (recyclage des matériaux du BTP) à ceux alluvionnaires en eau (épuisement de la ressource)

→ Des carrières trop anciennes pour être requalifiées (ou l'être selon les exigences actuelles), et par ailleurs un nombre de plans d'eau sur les anciens dépôts de galets qui sera notable in fine

→ Des enjeux concernant la conversion vers des modes doux de transports notamment du secteur littoral (voie d'eau ou ferrée) aujourd'hui quasi exclusivement par voie routière (éloignement relativement important entre zones d'extraction et de consommation du bassin amiénois)

3

Formes urbaines et analyse typo-morphologique…

Une analyse multiscalaire, comme préalable à la définition d'une stratégie d'aménagement

Echelle SCoT

Analyse de la forme urbaine du tissu bâti

Méthodologie retenue :

- Une analyse de terrain confortée par un travail de photo-interprétation
- 4 grandes typologies retenues :

✓ Forme urbaine « concentrique »
✓ Forme urbaine « carrefour »
✓ Forme urbaine « linéaire »
✓ Forme urbaine « polynucléaire »

- Les principes respectés :

✓ La forme urbaine dominante l'emporte
✓ Une vision rétrospective pour conforter les choix

Objectifs de la démarche :

➡ **Tenir compte de la diversité des formes urbaines et de leurs opportunités d'évolutions respectives dans la définition des partis d'aménagements futurs pour respecter la pluralité des ambiances et des identités**

Echelle PLUi

Analyse typo-morphologique du tissu bâti

Méthodologie retenue :

- Une analyse de terrain confortée par un travail de photo-interprétation et d'analyses géomatiques
- 4 grands critères d'analyses étudiés:

✓ Le système parcellaire
✓ Le système viaire
✓ Le système bâti
✓ Le système des espaces libres

Permettant d'aboutir à une classification selon 4 grandes catégories : les tissus centraux, les tissus résidentiels, les tissus d'activités, les tissus d'équipements

Objectifs de la démarche :

➡ **Souligner et mettre en valeur la diversité des tissus du territoire**

➡ **Mettre en lumière des potentiels d'évolution différenciés et constituer une aide pour la définition des futurs zonages**

Une analyse multiscalaire, comme préalable à la définition d'une stratégie d'aménagement

Echelle SCoT

Analyse de la forme urbaine du tissu bâti

Echelle PLUi

Analyse typo-morphologique du tissu bâti

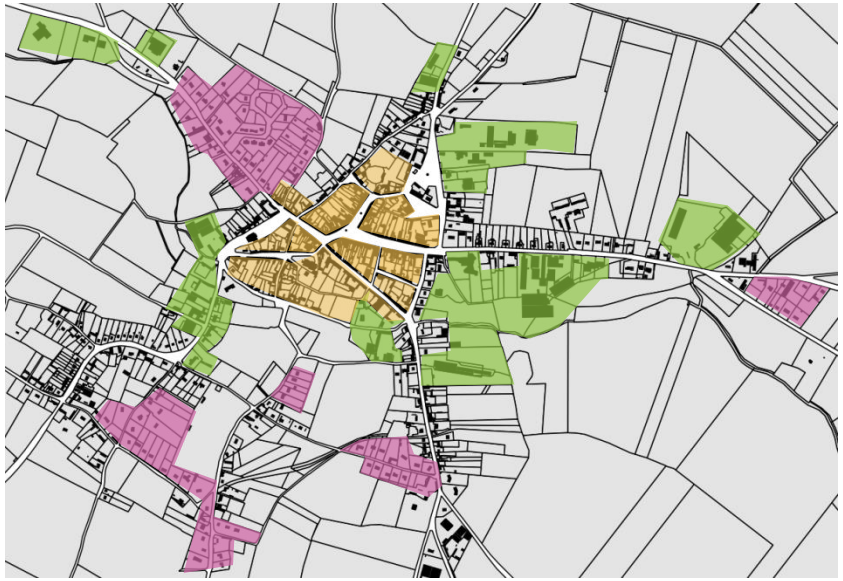

Une composition urbaine différenciée rythmée par le relief et le réseau hydrographique

Une urbanisation …

- Une analyse de la répartition de l'urbanisation sur le territoire du SCoT du Syndicat Mixte BS3V qui révèle trois grandes logiques de développement territorial :
  - ✓ Une urbanisation en fond de vallées le long de l'Authie et de la Somme notamment, ainsi qu'à proximité immédiate des rives des cours d'eau secondaires ;
  - ✓ Une urbanisation sur le front de mer et les espaces situés à proximité du littoral ;
  - ✓ Une urbanisation sur les plateaux agricoles du territoire où s'organise un maillage de bourgs et villages aux typologies différenciées.
- Un processus d'urbanisation antérieur au « fil de l'eau » qui tend peu à peu à se diffuser sur les espaces à dominante rurale et le long des axes structurants

➡ **Tenir compte de l'insertion paysagère (traitement des franges urbaines, maintien des coupures paysagères, etc.) et des aléas (naturels notamment) dans les logiques d'urbanisation future**

➡ **Limiter les conflits d'usages en priorisant le développement urbain au sein des tissus bâtis existants**

Le Crotoy vu du ciel, source crdp.ac-amiens.fr

Une composition urbaine différenciée rythmée par le relief et le réseau hydrographique

Des formes urbaines héritées à faire évoluer

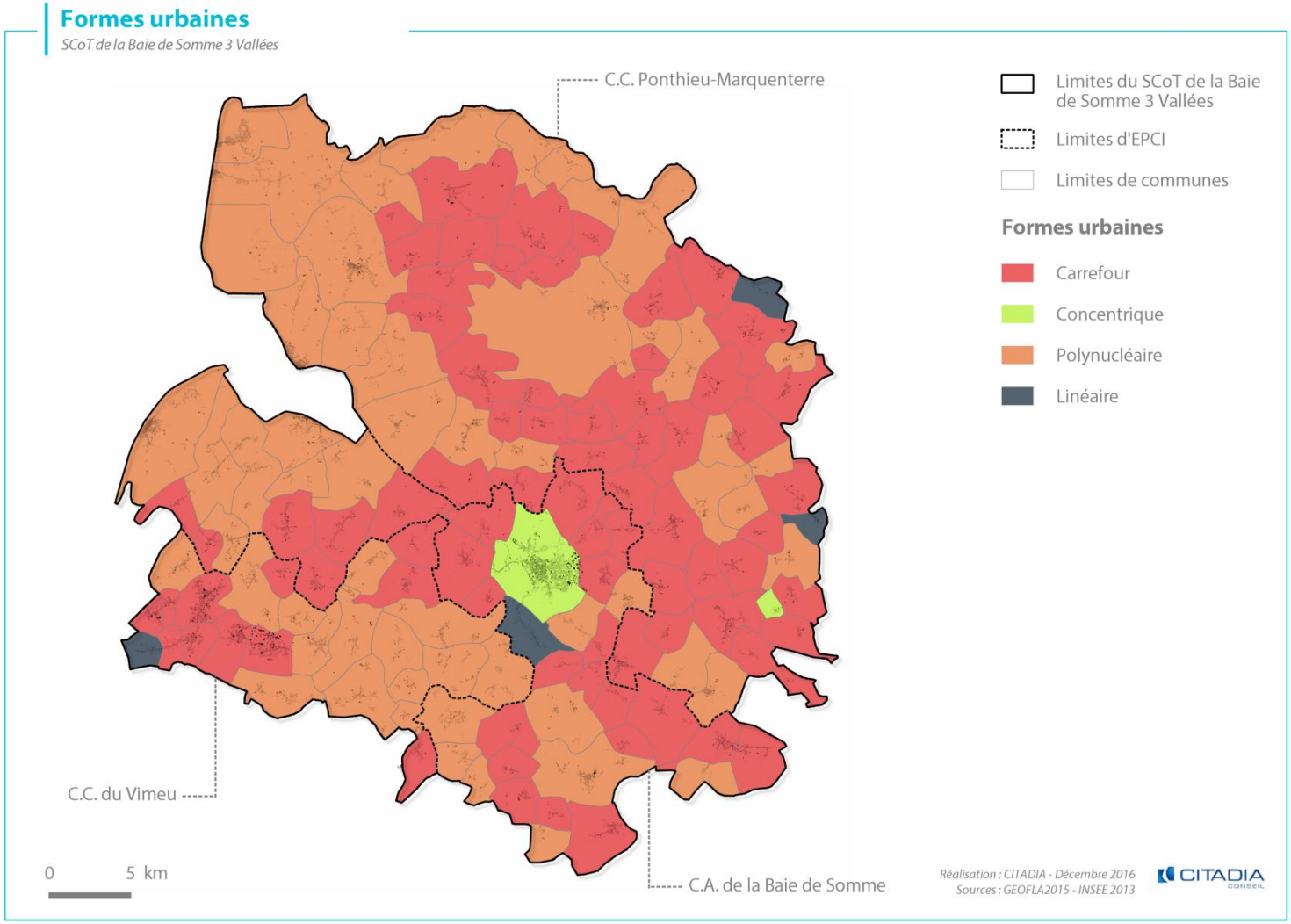

Une composition urbaine différenciée rythmée par le relief et le réseau hydrographique

Focus sur l'organisation urbaine de type « concentrique »

Caractéristiques :

- Une forme urbaine traditionnellement héritée de dispositifs défensifs et/ou d'éléments naturels marqués
- L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre.
- Exemple type : Ergnies

Ergnies au fil des siècles, sources Geoportail.fr

Dynamiques de développement :

- Une certaine constance de la tâche urbaine sur le temps long → extensions urbaines réalisées en continuité immédiate de la trame bâtie existante.
- Une structure originelle qui tend à s'élargir avec une densité moindre à mesure que l'on s'éloigne du centre.

Dynamiques de développement, source SCoT du Ternois

Enjeux d'évolution :

➡ **Tendre vers un urbanisme raisonné qui mobilise des formes urbaines peu consommatrices d'espace et les potentialités existantes au sein de la tâche bâtie.**

➡ **Travailler les franges urbaines et les secteurs d'interface afin de limiter les impacts sur les paysages alentours.**

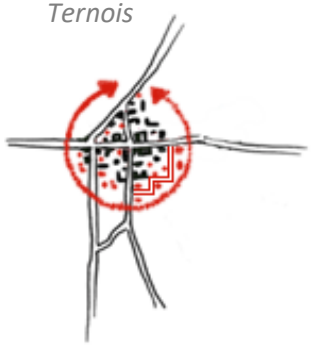

Enjeux d'évolution, source SCoT du Ternois

Une composition urbaine différenciée rythmée par le relief et le réseau hydrographique

Focus sur l'organisation urbaine de type « carrefour »

Caractéristiques :

- Ensemble urbain traditionnellement implanté autour d'un nœud routier présentant, souvent, une structure en « T ».
- L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre.
- Exemple type : Cambron

Cambron au fil des siècles, sources Geoportail.fr

Dynamiques de développement :

- Une tendance au développement linéaire (étalement le long des axes principaux puis sur les pénétrantes secondaires) plutôt que par densification concentrique.
- Une structure originelle qui tend à se complexifier en dessinant une armature en « étoile ».

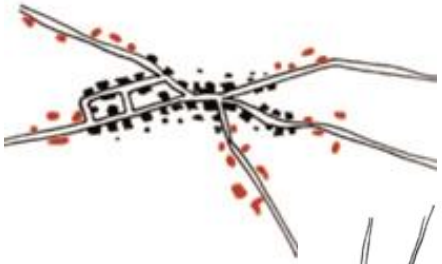

Dynamiques de développement, source SCoT du Ternois

Enjeux d'évolution :

➡ **Epaissir la tâche urbaine en créant ou en s'appuyant sur des routes de traverses et en comblant les dents creuses.**

➡ **Maintenir des coupures d'urbanisation pour préserver des vues sur le grand territoire**

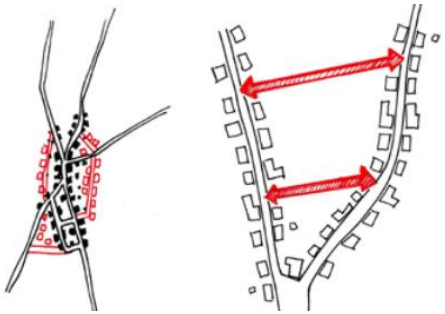

Enjeux d'évolution, source SCoT du Ternois

Une composition urbaine différenciée rythmée par le relief et le réseau hydrographique

Focus sur l'organisation urbaine de type « linéaire »

Caractéristiques :

- Ensemble urbain linéaire, dense ou diffus, implanté de part et d'autre d'un axe de communication unique.
- Juxtaposition de bâti → sentiment d'effet « couloir » et faible visibilité de la centralité. Des espaces publics qui se résument à leur simple fonction routière.
- Exemple type : Boufflers

Boufflers au fil des siècles, sources Geoportail.fr

Dynamiques de développement :

- Une tendance à l'extension continue le long de l'axe historique, pouvant conduire à la création de continuum urbain.
- Un développement transversal le long des axes secondaires faisant évoluer la structuration d'origine en organisation urbaine de type « carrefour ».

Enjeux d'évolution :

- **Limiter l'étalement linéaire et les surcouts afférents (extension des réseaux).**
- **Epaissir le front bâti pour restructurer une centralité tout en garantissant le maintien des espaces de respiration sur les extérieurs de la commune.**

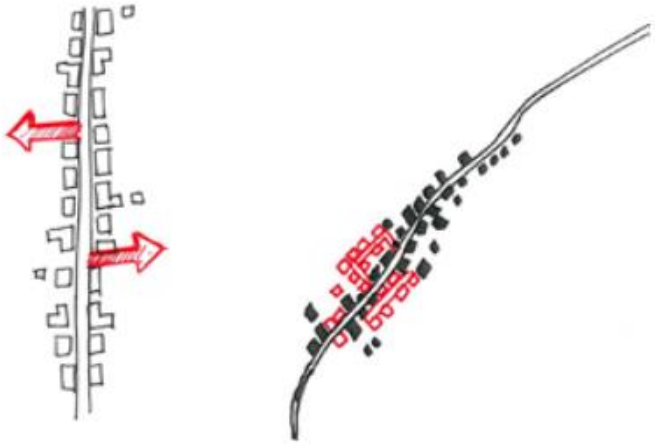

Enjeux d'évolution, source SCoT du Ternois

Une composition urbaine différenciée rythmée par le relief et le réseau hydrographique

Focus sur l'organisation urbaine de type « polynucléaire »

Caractéristiques :

- Ensemble urbain composé de plusieurs noyaux espacés (centre-bourg accompagné de ses hameaux par exemple).
- Organisation lâche et aérée, rythmée par une alternance de parcelles agro-naturelles et d'habitations plus ou moins diffuses → aspect fragmenté.
- Exemple type : Tours-en-Vimeu et ses hameaux

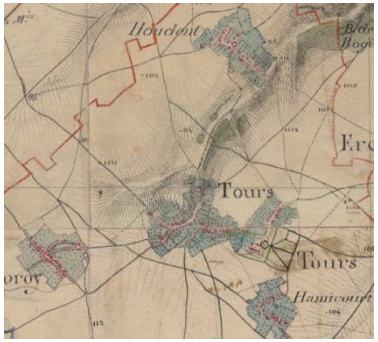

Tours-en-Vimeu au fil des siècles, sources Geoportail.fr

Dynamiques de développement :

- Une extension linéaire entre les différents noyaux réduisant les fenêtres d'ouverture sur le grand paysage.
- Un développement spontané au gré des opportunités foncières accentuant d'une part, le mitage du territoire et la consommation d'espaces agro-naturels et d'autre part, la perte de lisibilité des éléments de centralité.

Enjeux d'évolution :

➡ **Mobiliser et valoriser des délaissés urbains (interstices, dents creuses, parcelles faiblement bâties) pour assurer la compacité des noyaux urbains.**

➡ **Limiter le développement des hameaux en les contenant dans leurs limites actuelles.**

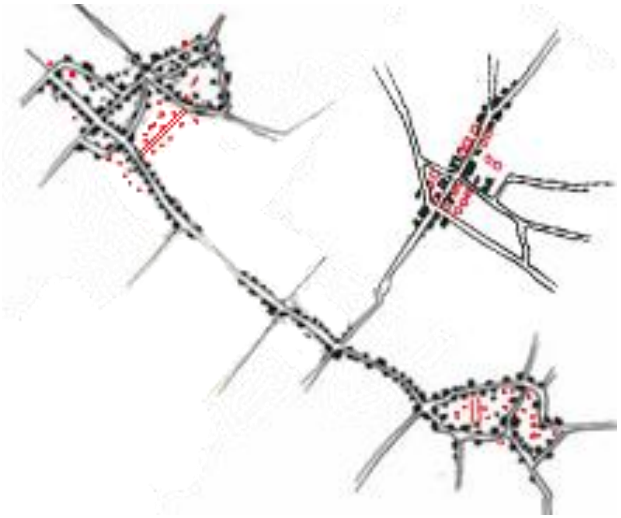

Enjeux d'évolution, source SCoT du Ternois

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

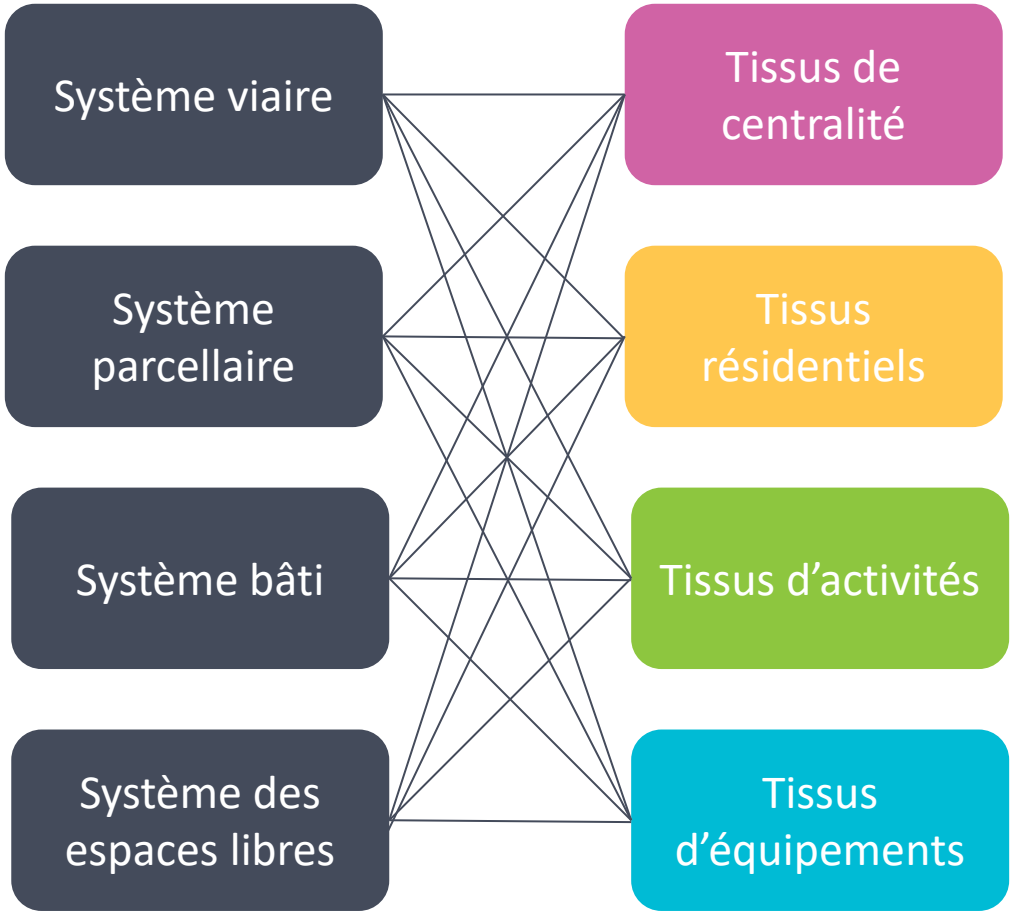

- Historique fortifié
- Centre-bourg
- Habitat collectif d'îlots ouverts
- Habitat collectif sur rue
- Habitat intermédiaire/groupé
- Lotissement pavillonnaire dense
- Lotissement pavillonnaire peu dense
- Habitat balnéaire
- Habitat ouvrier
- Habitat individuel hétérogène
- Activités éco, indus et commerciales
- Exploitations agricoles
- Equipements publics

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Centralité historique fortifiée → CA de la Baie de Somme

Abbeville, Source : ©2017 reflectim.fr

Système viaire et îlot :

- Un système viaire dual et complémentaire :
  - ✓ Un réseau local au tracé curviligne et aux emprises resserrées qui offre une desserte fine
  - ✓ Des pénétrantes linéaires et larges, orientées est-ouest connectant le centre historique au reste de la ville
- Des ilots protéiformes et courbés hérités du système défensif présentant une taille croissante à mesure que l'on s'éloigne du cœur historique

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire de forme rectangulaire et de taille variée orienté sur l'espace public pouvant parfois être légèrement désaxé et biseauté pour épouser l'aspect curviligne de la voirie
- Une implantation majoritairement linéaire et à l'alignement dessinant par sous ensemble des fronts bâtis continus aux gabarits et matériaux harmonieux.
- Plus ponctuellement, une implantation planaire du bâti à l'origine d'îlots fortement constitués et d'espace libre privatif irrégulier.

Système des espaces libres :

- Prédominance des espaces libres publics à dominante minérale ponctués par des espaces libres privatifs verdoyants

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Centralité historique fortifiée → CA de la Baie de Somme

Palette d'ambiance

Le cœur historique est composé majoritairement d'habitat de type collectif accueillant des commerces en rez-de-chaussée. Les façades reprennent les codes symétriques et géométriques du parcellaire et de la voirie. La brique rouge est le matériau privilégié, elle peut parfois être recouverte d'enduit.

1. Système de place équilibrée, à géométrie orthogonale
2. Le bâti suit la courbe de la voirie, du tracé curviligne
3. Symétrie des façades
4. Lucarne et châssis de toiture
5. Matériaux en brique et pierre

Source : Google Street View

<u>Enjeux d'évolution :</u>

- **Identification, préservation et mise en valeur du patrimoine bâti**
- **Evaluer les possibilités d'intensification du bâti (dents creuses)**
- **Des actions de rénovation (façades etc) et/ou renouvellement tout en prenant en compte de la dimension patrimoniale forte des centralités historiques**

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Centre-bourg → CC du Vimeu

Friville-Escarbotin, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un réseau viaire linéaire et hiérarchisé dessinant un système arborescent :
  - ✓ Une épine dorsale (D2) d'emprise moyenne qui traverse de manière latitudinale la commune assurant sa connexion au grand territoire
  - ✓ Des ramifications longitudinales, de faible emprise desservant les quartiers prenant ponctuellement la forme de « cul-de-sac ».
- Îlots protéiformes de grande taille faiblement dessinés et peu constitués

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire de taille et formes diversifiées (rectangulaire, trapézoïdale et triangulaire) souvent crénelé à l'origine d'une grande irrégularité rendant la lecture difficile
- Une implantation majoritairement planaire et à l'alignement dessinant :
  - ✓ Depuis la rue des fronts bâtis continus aux gabarits et matériaux harmonieux
  - ✓ Depuis les cœurs de parcelles un espace ciselé par des extensions

Système des espaces libres :

- Prédominance des espaces libres privatifs à dominante végétale ponctués par des espaces libres publics minérales de faibles emprises

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Habitat collectif d'îlots ouverts → CA de la Baie de Somme

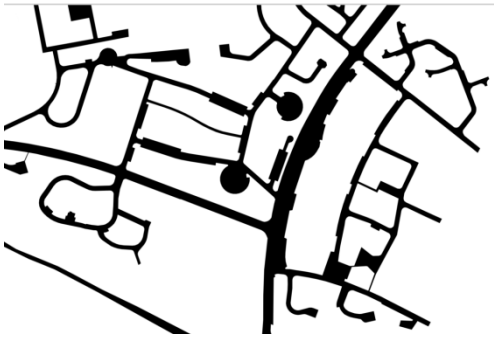

Abbeville, Rue de Picardie, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un système viaire organisé sur un plan orthogonal et délimitant les îlots bâtis, complété par un réseau de desserte interne (piétonnier ou circulé).
- Des ilots rectangulaires de grande taille, le plus souvent ouverts sur l'espace public

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire lâche et de forme rectangulaire qui épouse parfaitement la forme de l'îlot
- Une implantation du bâti en retrait des voies et des limites séparatives s'affranchissant totalement du rapport à la rue
- Une trame bâtie discontinue et aérée tantôt sous forme de plot ou de barre, présentant par sous ensembles une harmonie des gabarits, des styles architecturaux et des matériaux

Système des espaces libres :

- Prédominance des espaces libres publics en pied d'immeuble. A dominante minérale ils sont le plus souvent ponctués d'espaces verts sur dalle et accueillent du stationnement et des aires de jeux

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Habitat collectif sur rue → CC du Ponthieu Marquenterre

Fort Mahon Plage, Boulevard Maritime, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un système viaire organisé selon un plan orthogonal quadrillé directement orienté vers la mer composé :
  - ✓ Un axe principal de large emprise (av. de la plage)
  - ✓ Des ramifications secondaires qui s'embranchent perpendiculairement et de manière symétrique sur l'axe principal (ex Boulevard maritime)
- Une trame viaire qui dessine des îlots bâtis réguliers de forme rectangulaire et de taille modérée

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire dense majoritairement de taille moyenne et de forme rectangulaire
- Une implantation linéaire et à l'alignement dessinant des fronts bâtis continus. Dans le cas présent, il existe un retrait permettant le stationnement
- Un tissu qui offre des gabarits diversifiés, dans le style architectural, la volumétrie ou encore les teintes puisque l'habitat collectif jouxte des maisons de ville et des maisons mitoyennes

Système des espaces libres :

- Prédominance des espaces libres privatifs traités de façon minérale, en fond de parcelle et d'espaces libres publics dominés par la minéralité

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Habitat intermédiaire et groupé → CC du Vimeu

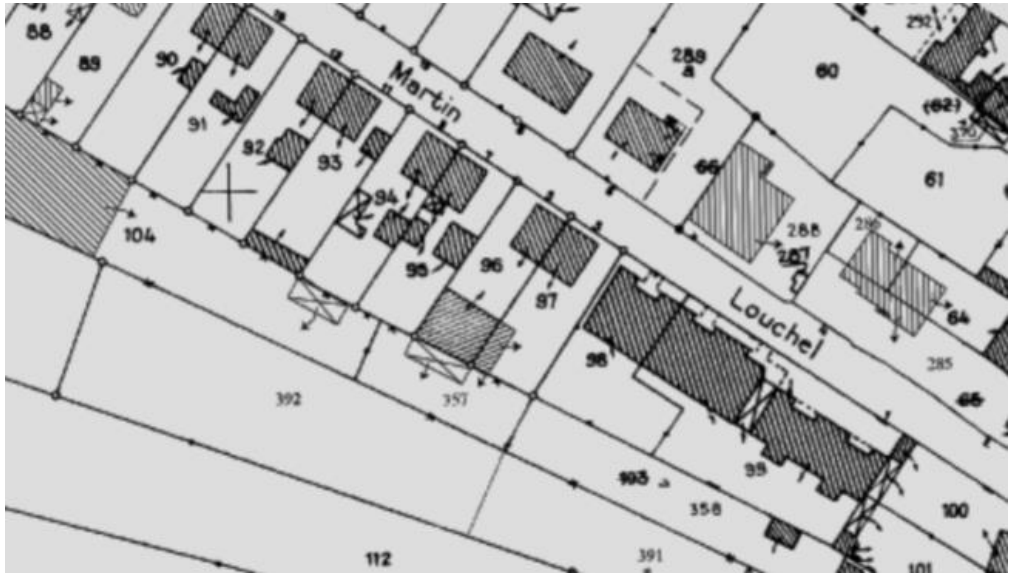

Woincourt, Rue Martin Louchel, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un système viaire organisé selon un modèle linéaire et hiérarchisé :
  - ✓ Un axe principal orienté nord-sud (D2)
  - ✓ La rue Martin Louchel est une ramification secondaire qui s'embranche perpendiculairement sur l'axe principal
- Une trame viaire qui dessine des îlots bâtis non réguliers dans leur forme

Système parcellaire et bâti :

- Un type de bâti ponctuel, inséré dans une trame parcellaire homogène à l'échelle du quartier (taille moyenne et de forme trapézoïdale)
- Une implantation en retrait de la voie publique permettant d'assurer une cohérence avec l'implantation des constructions du secteur
- Un gabarit R+1+C en harmonie avec le filet de hauteur du quartier

Système des espaces libres :

- Les espaces libres privatifs sont inclus en fonds de parcelles, couplant espaces végétalisés et de stationnement

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Lotissement pavillonnaire dense → CC du Vimeu

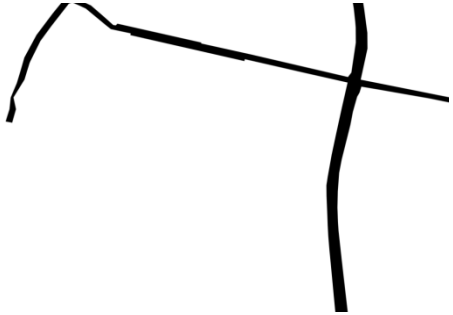

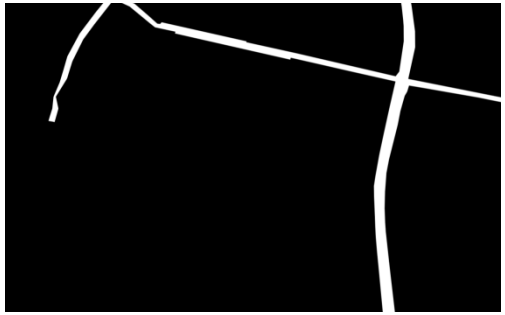

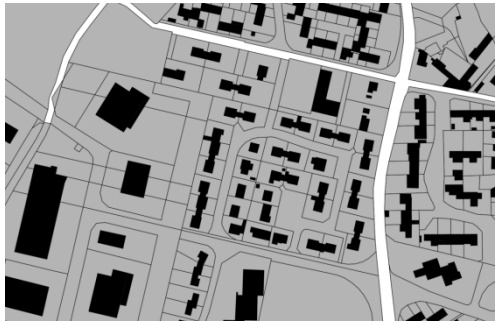

Friville-Escarbotin, Rue André Vilfroy, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un système viaire simple organisé selon un modèle en boucle à sens unique, caractéristique du fait pavillonnaire
- Un système viaire interne raccroché à la voirie secondaire de la commune
- Une trame viaire du lotissement claire à identifier, qui présente une certaine orthogonalité cassée par des courbes

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire dense majoritairement de petite taille et de forme rectangulaire qui présente une grande régularité à l'échelle de l'ilot
- Une implantation en retrait des voies et emprises publiques laissant apparaitre des espaces verts privatifs depuis l'espace public
- Un bâti aux gabarits communs, des styles architecturaux et des matériaux peu diversifiés, qui donne une harmonie à l'ensemble

Système des espaces libres :

- Prédominance des espaces verts privatifs de part et d'autre du bâti, lui-même implanté en milieu de parcelle

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Lotissement pavillonnaire peu dense → CC du Ponthieu Marquenterre

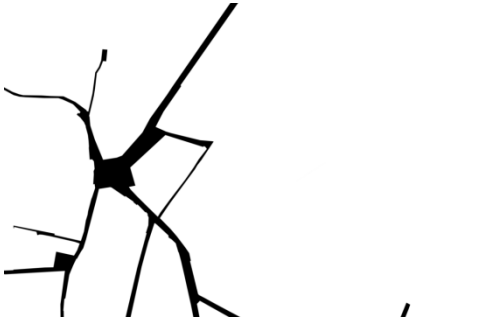

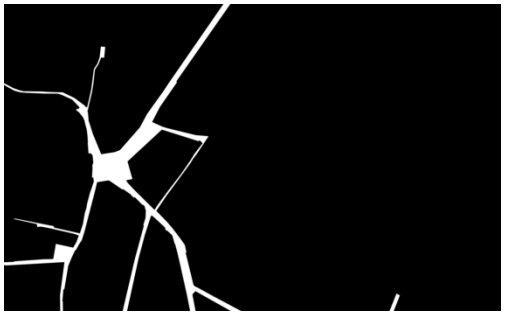

Forest l'Abbaye, Rue de Beauvoir, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un système viaire organisé en linéaire en deux branches desservant le lotissement, formant une pince
- Un système autarcique qui prend contact avec l'axe principal de la D 105, axe structurant Nord-Sud
- Une trame viaire du lotissement qui est connectée à un système tentaculaires de voiries

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire de forme rectangulaire, parfois trapézoïdale pour épouser les courbes de la rue
- Une implantation linéaire qui suit la forme de la voirie, un bâti placé en retrait de la voirie
- Un tissu aux gabarits homogènes, lié aux caractéristiques morphologiques du lotissement

Système des espaces libres :

- Prédominance des espaces libres privatifs, qui forment une continuité végétale

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Habitat individuel hétérogène → CA de la Baie de Somme

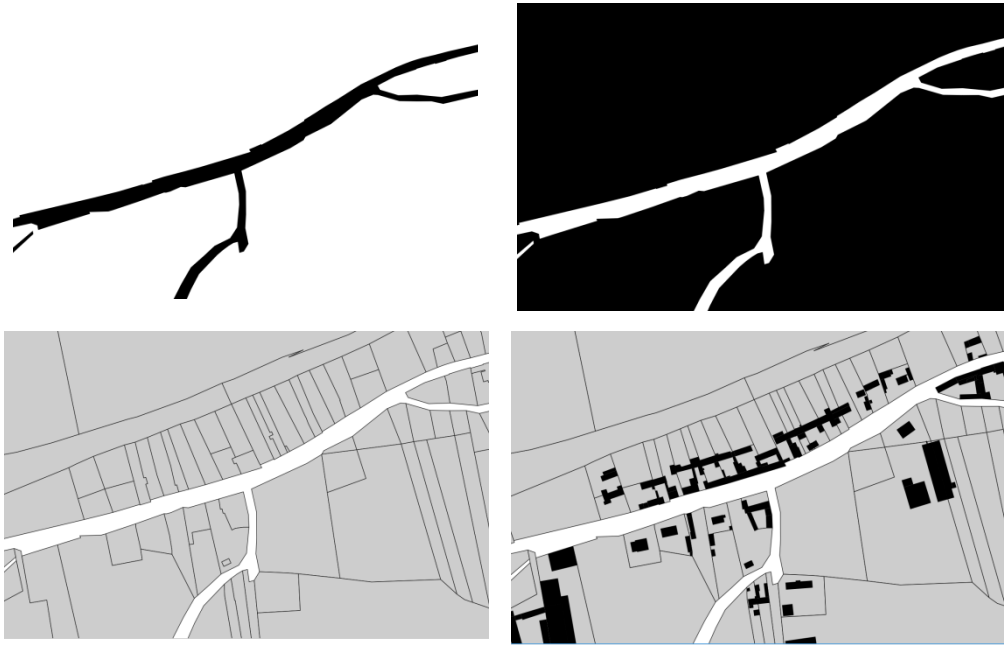

Allery, Rue du 11 Novembre, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un système viaire organisé selon un modèle d'axes linéaires Est-Ouest qui présentent des interconnexions:
  - ✓ Un axe principal se déploie (la D 936)
  - ✓ Des ramifications secondaires qui s'embranchent sur l'axe principal par des traversées Nord-Sud
- Une trame viaire qui dessine de gros îlots bâtis non réguliers de forme globalement trapézoïdale

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire dense, majoritairement de petite taille et étroit, mais qui présente aussi des formes rectangulaires/carrées, provenant de divisions
- Une implantation linéaire à l'alignement des voiries ou en limite séparative, qui amène à des difficultés de hiérarchisation du bâti
- Un tissu aux gabarits diversifiés, de formes architecturales et de matériaux différents, puisque provenant de différentes vagues d'urbanisation

Système des espaces libres :

- Prédominance des espaces libres privatifs continus, corrélés aux éléments bâtis discontinus

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Habitat balnéaire/ maison de maitre → CC du Ponthieu Marquenterre

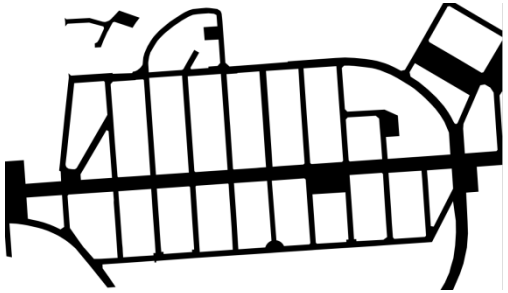

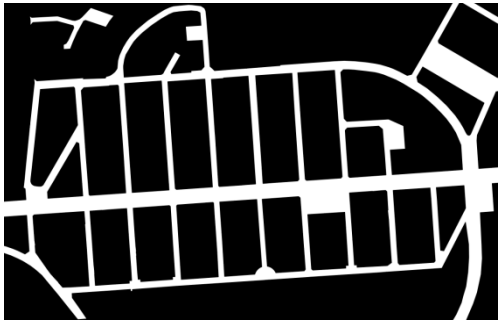

Fort Mahon Plage, Avenue de la plage, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un système viaire organisé selon un plan orthogonal quadrillé directement orienté vers la mer composé :
  - ✓ D'un axe principal de large emprise (av. de la plage)
  - ✓ De ramifications secondaires qui s'embranchent perpendiculairement et de manière symétrique sur l'axe principal
- Une trame viaire qui dessine des îlots bâtis réguliers de forme rectangulaire et de taille modérée dont certains biseautés

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire actuel dense, de petite taille et de forme rectangulaire. Souvent le parcellaire de la villa est peu dense, de grande taille et étiré
- Une implantation linéaire et à l'alignement dessinant des fronts bâtis continus
- Un tissu aux gabarits diversifiés rythmé par les formes urbaines, les types architecturaux et les couleurs différentes

Système des espaces libres :

- Prédominance des espaces libres privatifs, en fond de parcelle puisqu'il y a un alignement du bâti. Souvent la villa se mettait en scène en retrait de la voirie, au sein d'un jardin florissant

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Habitat ouvrier → CC du Vimeu

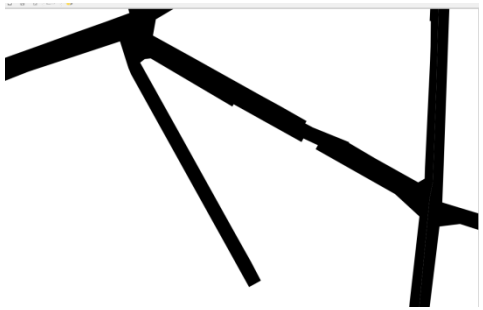

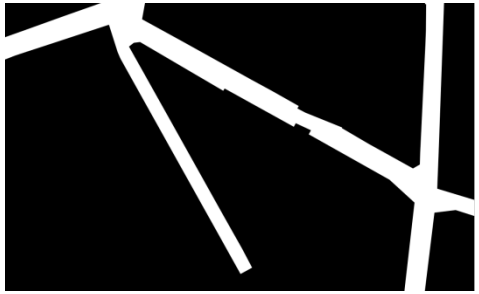

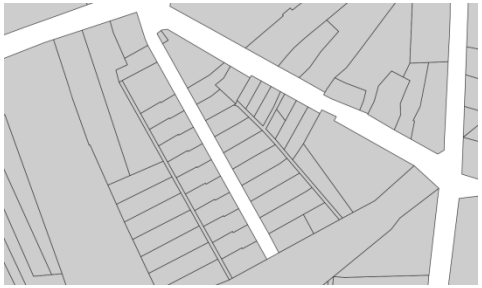

Tully, Cité Hurtel, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- A plus large échelle voirie arborescente, dessinant des îlots irréguliers (formes et tailles)
- A l'échelle de la cité Hurtel, voirie linéaire en sens unique assurant la desserte interne du quartier et offrant un embranchement sur les réseaux de voirie principale et secondaire

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire dense et étroit majoritairement de petite taille et de forme rectangulaire
- Une implantation linéaire et à l'alignement dessinant des fronts bâtis continus bordant une voie étroite
- Un tissu aux gabarits peu diversifiés, adoptant les codes de l'habitat ouvrier

Système des espaces libres :

- Espace public uniquement représenté par la voirie.
- En fonds de parcelles, présence d'espaces libres privatifs qui servent de petits jardins et ou de cours.

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Habitat rural diffus→ CC du Vimeu

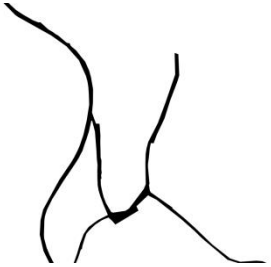

Toeufles, Rue d'Ercourt, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un système viaire organisé en isolement de la structure d'ensemble, qui reprend souvent le tracé des anciens chemins agricoles .
- Une trame viaire qui ne permet pas de faire émerger des ilots, du fait de sa très faible densité

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire peu dense, de grande taille, de formes variées (rectangulaires, trapézoïdales, étirées)
- Une implantation légèrement en recul de la voirie, il existe peu de logiques et de contraintes dans la disposition des constructions
- Un tissu aux gabarits isolés, qui présente une variété de couleurs, matériaux et d'architecture

Système des espaces libres :

- Forte proportion d'espaces libres privatifs, insérés dans un tissu végétal généreux, du fait de l'omniprésence de la trame végétale

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Les tissus d'activités économiques → CC du Ponthieu Marquenterre

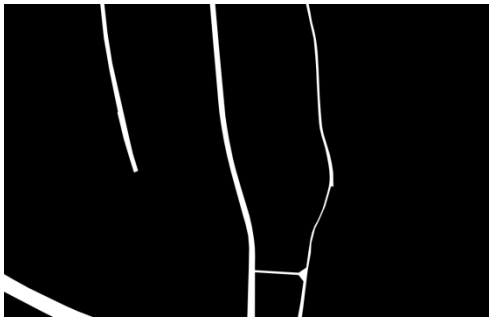

Rue, Route du Crotoy, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un système viaire organisé selon un plan linéaire :
  - ✓ Un tissu d'activités situé en dehors de la zone urbaine dense et à proximité d'un embranchement routier
  - ✓ Des parcelles desservies par une voie large (route du Crotoy)
- Une trame viaire simple, avant tout distributive et fonctionnelle

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire peu dense, en majorité de grande taille, de forme rectangulaire et allongée
- Une implantation très en retrait des voies et emprises publiques, permettant des espaces de stationnement / verts en façade du bâti
- Un tissu aux gabarits peu diversifiés, du fait de la thématique d'activités proposées

Système des espaces libres :

- Prédominance d'espace libres privatifs minéralisés, due aux activités existantes sur ces secteurs

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Les tissus d'activités commerciales → CC du Vimeu

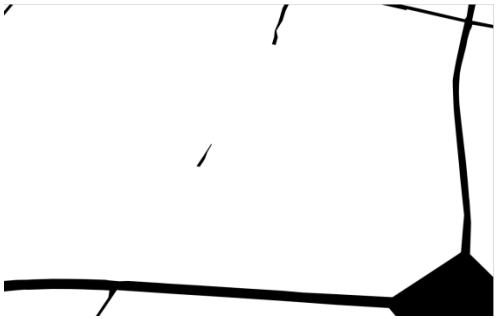

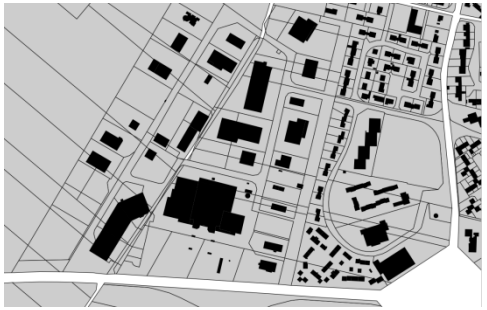

Friville-Escarbotin, rue Z. à le Parc, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un système viaire organisé selon un plan orthogonal quadrillé à mettre en superposition avec un système à boucles
  - ✓ Une boucle qui rejoint la D925, qui maille plus largement le territoire
  - ✓ Des ramifications secondaires qui s'embranchent perpendiculairement à la boucle
- Une trame viaire qui dessine des îlots bâtis réguliers de forme rectangulaire et de grande taille

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire lâche de taille moyenne et de forme rectangulaire
- Une implantation du bâti en retrait de la voirie, permettant des espaces de stationnement en entrée de parcelle
- Un tissu bâti aux gabarits variés allant du petit entrepôt au supermarché de grande taille

Système des espaces libres :

- Peu d'espaces libres privatifs végétalisés, souvent concurrencés par des espaces minéralisés à vocation de stationnement

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Les tissus d'activités industrielles → CA de la Baie de Somme

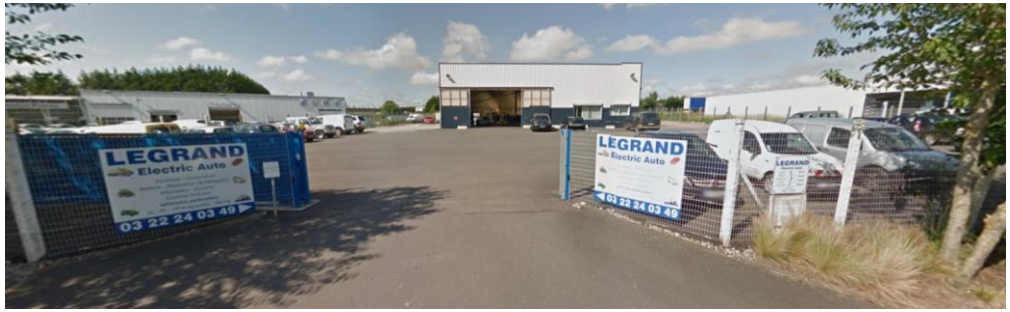

Abbeville, Rue Ventôse, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un système viaire détaché du réseau principal qui s'organise en ramification depuis la RD10 dessinant ainsi des îlots bâtis plutôt réguliers de forme rectangulaire

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire de taille moyenne à grande et de forme rectangulaire qui est majoritairement orienté en direction de la voirie
- Une implantation en retrait des voies et emprises publiques, offrant ainsi de larges espaces dédiés au stationnement
- Un tissu bâti aux gabarits peu diversifiés, avec un usage récurent des matériaux caractéristiques de l'activité industrielle (tôle, bardage métallique, etc.)

Système des espaces libres :

- Prédominance d'espaces libres privatifs minéralisés, liés à l'activité industrielle

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Les tissus d'activités: exploitations agricoles et corps de ferme → CA de la Baie de Somme

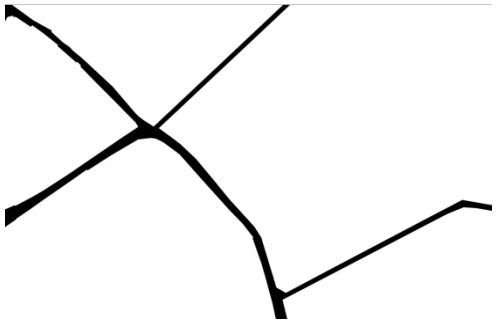

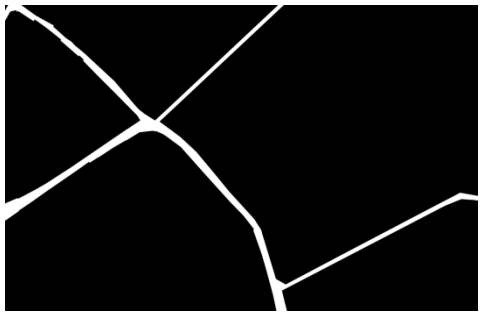

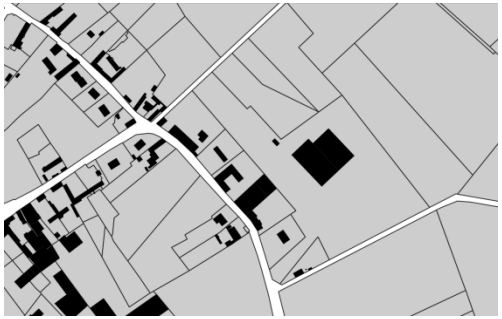

Franleu, rue des Chasse Marées, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un système viaire organisé par des ramifications en arborescence:
  - ✓ Un axe principal de large emprise (la D80 qui dessert l'exploitation)
  - ✓ Des ramifications secondaires qui s'embranchent sur l'axe structurant, desservant les habitations alentours
- Une trame viaire qui dessine de vastes îlots bâtis non réguliers dans leur forme et très peu constitués.

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire de taille moyenne ponctué de grandes parcelles non redivisées. Leur forme oscille entre un aspect rectangulaire et trapézoïdale
- Une implantation du bâti qui varie selon la destination de la construction, à l'alignement pour l'ancien corps ferme (forme en U avec cour centrale) et en recul pour les bâtiments d'exploitation
- Des gabarits divers, alternant entre grands bâtiments d'exploitation liés à l'activité agricole et ceux d'habitation (R à R+1)

Système des espaces libres :

- Prédominance des espaces libres privatifs, à dominante végétale, caractéristiques des secteurs à dominante rurale

Des formes urbaines marquées par l'évolution de la pensée urbanistique

Les tissus d'équipements→ CC du Vimeu

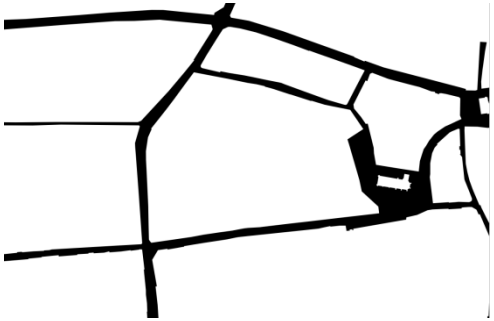

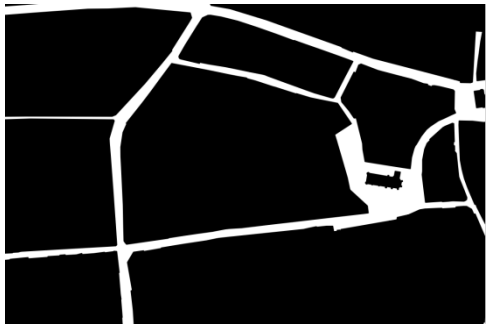

Feuquières en Vimeu, rue du Général Sarrail, Source : Google Street View

Système viaire et îlot :

- Un système viaire organisé selon un modèle en fausse résille, avec une arborescence:
  - ✓ Des axes Nord-Sud et Est-Ouest structurants et qui maillent le territoire
  - ✓ Présence des équipements en bordure de ces voies structurantes (exemple sur la rue du Général Sarrail)
- Une trame viaire qui façonne des ilots peu réguliers dans leur taille et dans leur forme

Système parcellaire et bâti :

- Un parcellaire de forme rectangulaire et d'aspect lanièré ponctué de parcelles trapues accueillant des constructions à plus fortes emprises
- Une implantation en retrait de la voirie, laissant ainsi un espace de stationnement nécessaire à l'équipement
- Un tissu aux gabarits simples, en blocs linéaires, et offrant un espace de cour centrale

Système des espaces libres :

- Concordance des espaces libres privatifs: proposant des structures minéralisées et végétalisées, à l'équilibre

4

L’armature territoriale du SCoT…

Les grandes étapes à suivre pour définir l'armature de votre SCoT

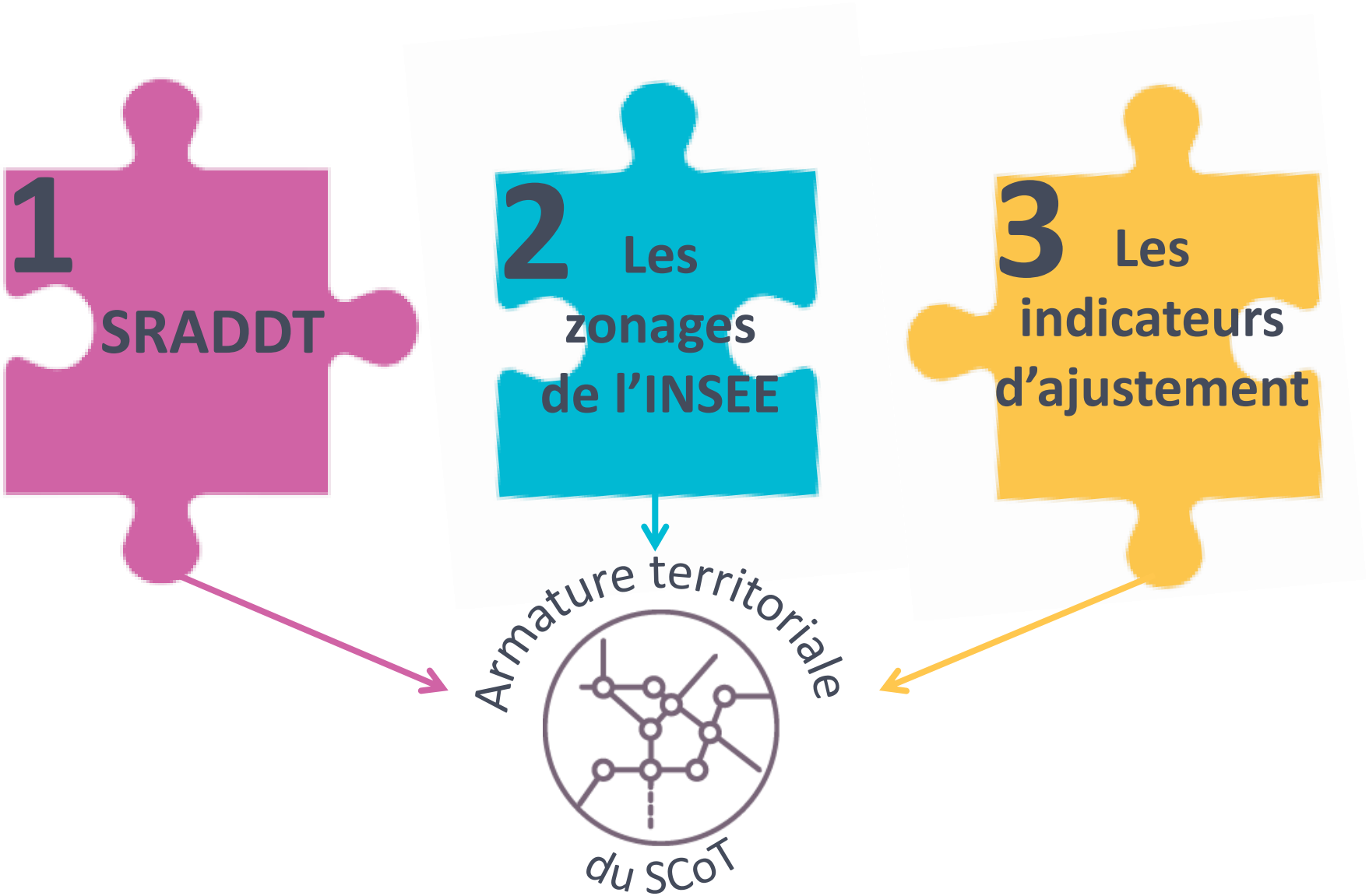

Ce que dit le SRADDT

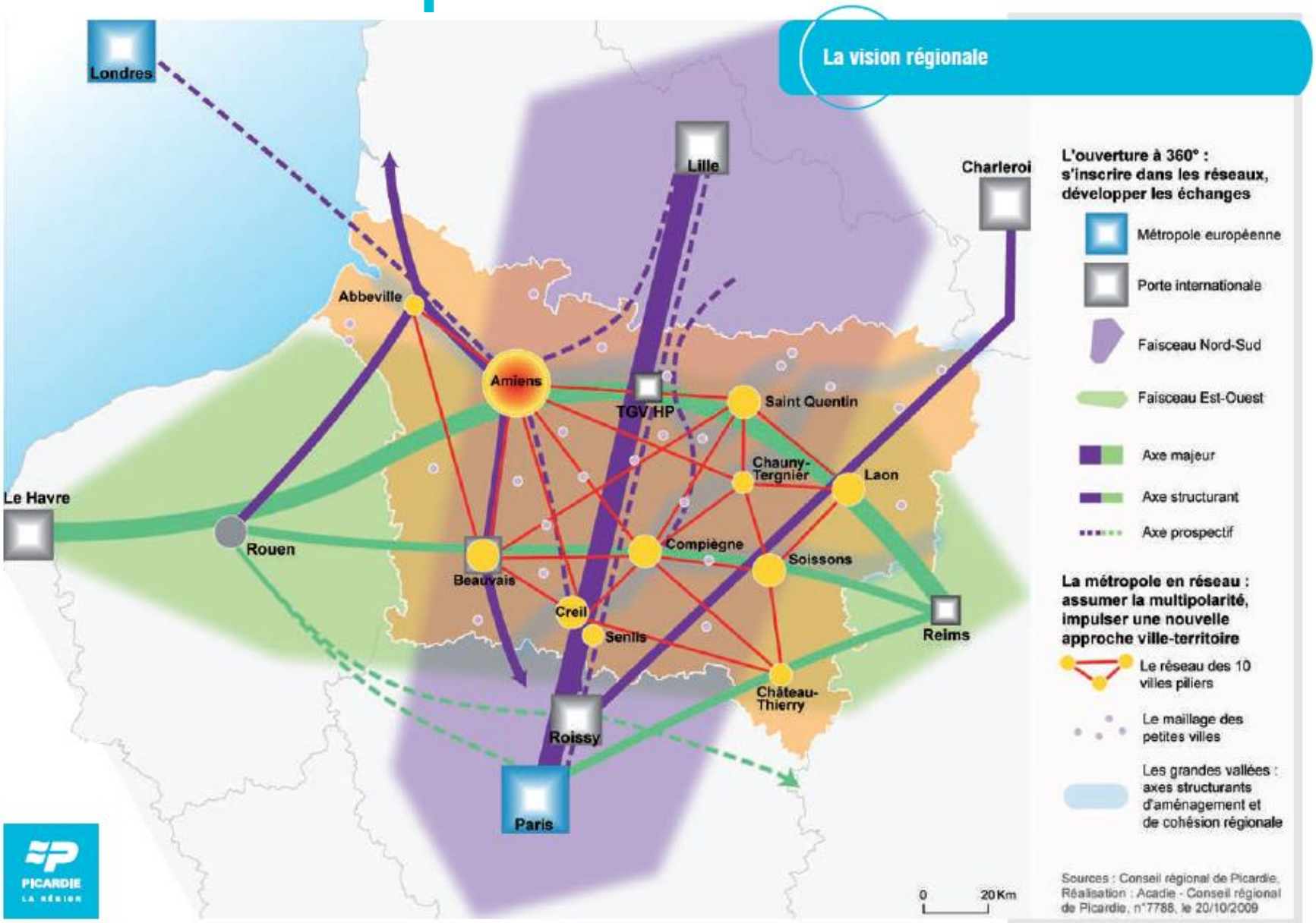

Ce que dit le SRADDT

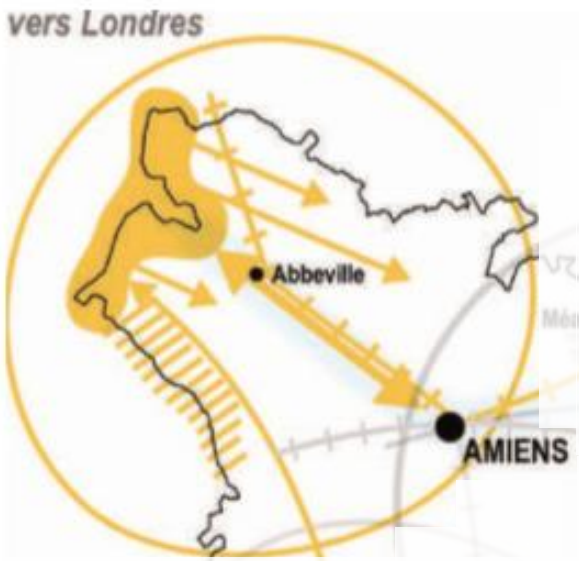

Les Grands projets régionaux

Le projet Côte Picarde Vallée de Somme

Constats

- Un territoire à fortes potentialités et porteur d'identité
- Un déséquilibre Est/ouest en terme de développement touristique
- Une fragmentation Nord/sud, l'un plus résidentiel et l'autre productif

La problématique

Passer d'un territoire à fort potentiel mais contrasté, à un territoire qui s'appuie sur une image internationale, mutualise ses atouts et développe de nouvelles synergies complémentaires.

Les principales orientations du projet

- Développer et coordonner l'éco-tourisme de la Côte Picarde et le long de la Vallée de la Somme
- S'appuyer sur l'image « BS3V » pour conforter et diversifier l'économie et anticiper les mutations
- Conforter le maillage ferroviaire et l'accessibilité du territoire
- Anticiper et gérer l'évolution du trait de côte
- Encourager la mixité des fonctions (économiques, résidentielles, culturelles…)

Ce que disent les zonages de l'INSEE : unités urbaines

Unités urbaines en 2010

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

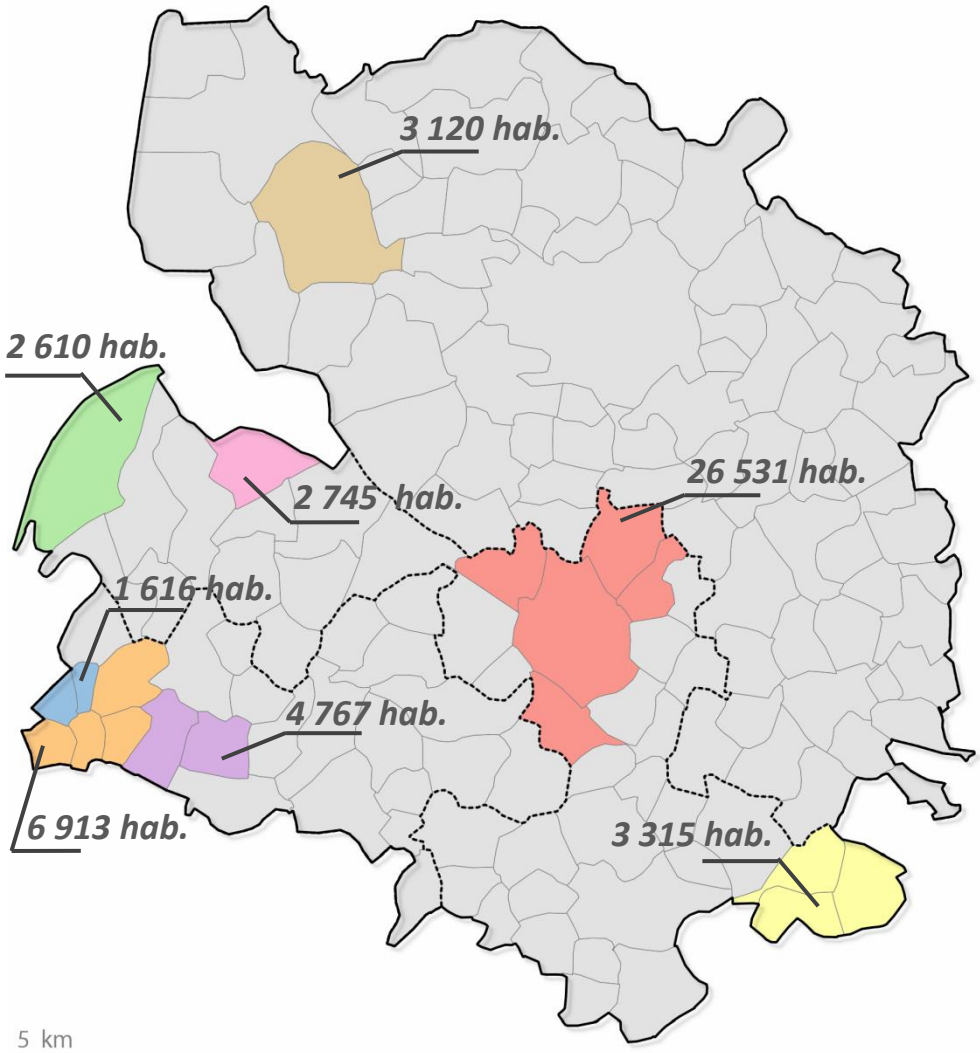

Limites du SCoT

Limites d'EPCI

Limites de communes

Unités urbaines en 2010

- Abbeville
- Béthencourt-sur-Mer
- Cayeux-sur-Mer
- Feuquières-en-Vimeu - Fressenneville
- Friville-Escarbotin
- Longpré-les-Corps-Saints
- Rue
- Saint-Valery-sur-Somme
- Sans unité urbaine

Définition

Une unité urbaine désigne des ensembles urbains présentant une continuité bâtie d'au moins 200 mètres et un nombre d'habitants supérieur à 2 000.

BS3V c'est :

5 agglomérations multi-communales
3 villes isolées

Ce que disent les zonages de l'INSEE : Aires urbaines

Zonage des Aires Urbaines en 2010

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

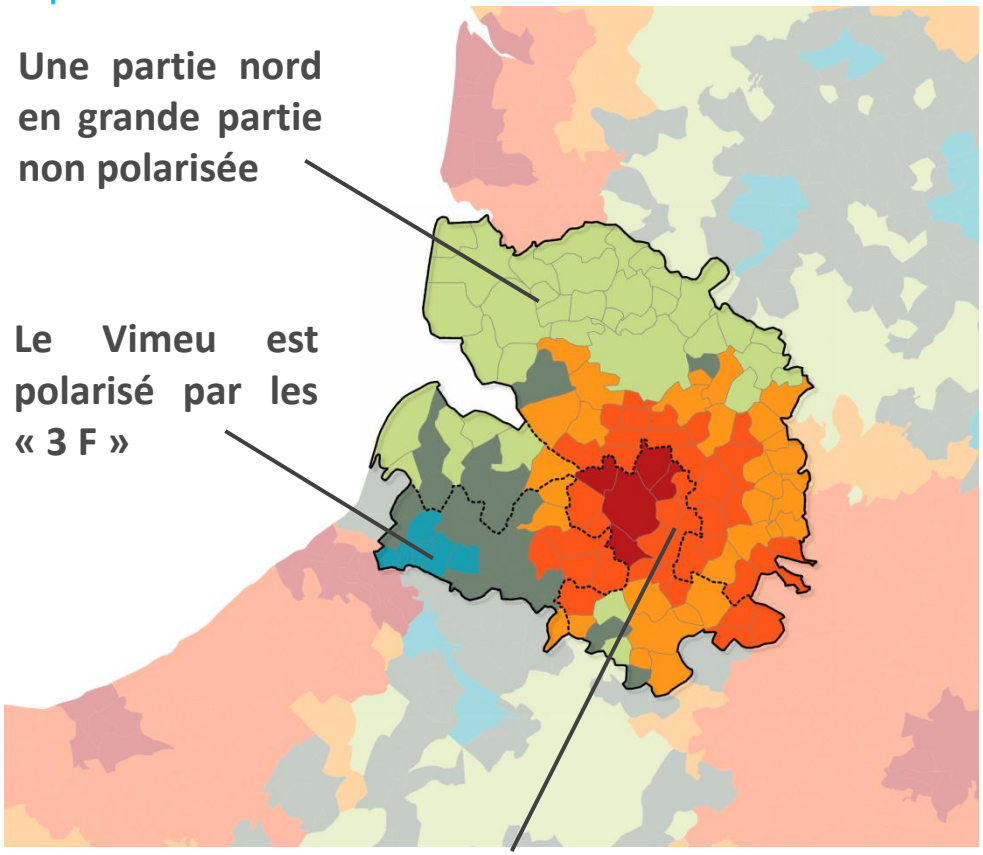

Une partie nord en grande partie non polarisée

Le Vimeu est polarisé par les « 3 F »

La couronne péri-urbaine d'Abbeville s'accroit polarisant une plus grande partie du territoire

Grande aire urbaine

- Grand pôle urbain
- Couronne périurbaine d'un grand pôle
- Commune multipolarisée d'une grande aire urbaine

Petite aire urbaine

- Petit pôle

Autre

- Autre commune multipolarisée
- Autre commune rurale

Définition

Une Grande aire urbaine est (…) constituée par un pôle urbain de + de 10 000 emplois et par couronne périurbaine dont au moins 40% de la population résidente (…) travaille dans le pôle ou dans une des communes attirées par celui-ci.

Une petite aire est (…)constituée d'un pôle de 1 500 à 5 000 emplois et de communes (…) dont au moins 40 % de la population résidente (…) travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

BS3V c'est :

1 grande aire urbaine
1 petite aire urbaine

Ce que disent les zonages de l'INSEE : Bassin de vie

Bassins de vie en 2012

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

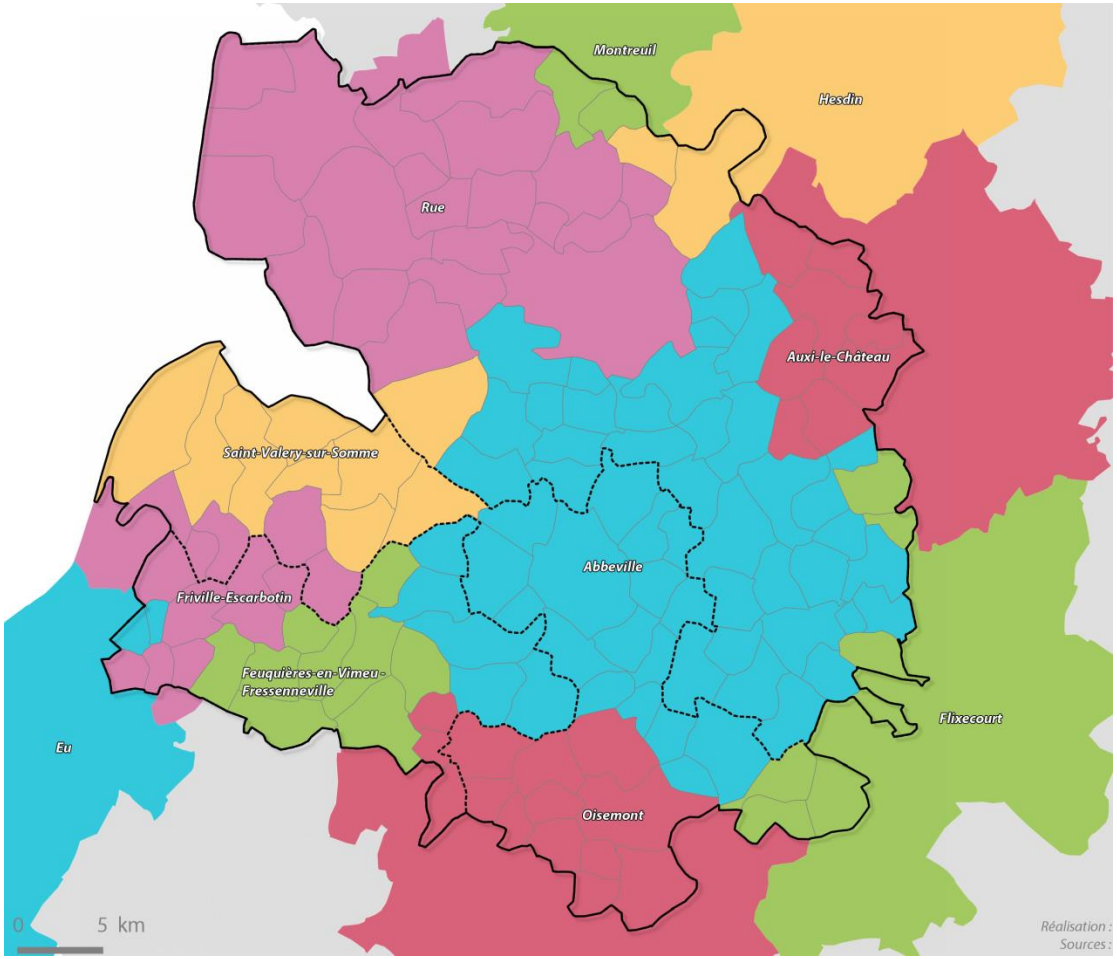

Définition

Le bassin de vie représente le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi

BS3V c'est :

11 bassins de vie dont :

- ✓ **5 bassins interterritoriaux**
- ✓ **6 bassins internes**

Des indicateurs d'ajustement pour guider les choix politiques

Des données complémentaires pour cibler des spécificités :

- ✓ Le poids et l'évolution démographique des communes (dont population DGF)
- ✓ La dynamique de construction par commune des 6 dernières années
- ✓ La répartition et qualité de l'offre en commerces, services et équipements des communes en 2015
- ✓ La concentration de l'emploi par commune en 2013
- ✓ Les contraintes et menaces qui endiguent le développement territorial
- ✓ Les axes structurants et portes d'entrée du territoire (autoroute, gares, etc.)

Synthèse des échanges de l'atelier élus : armature territoriale du SCoT

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

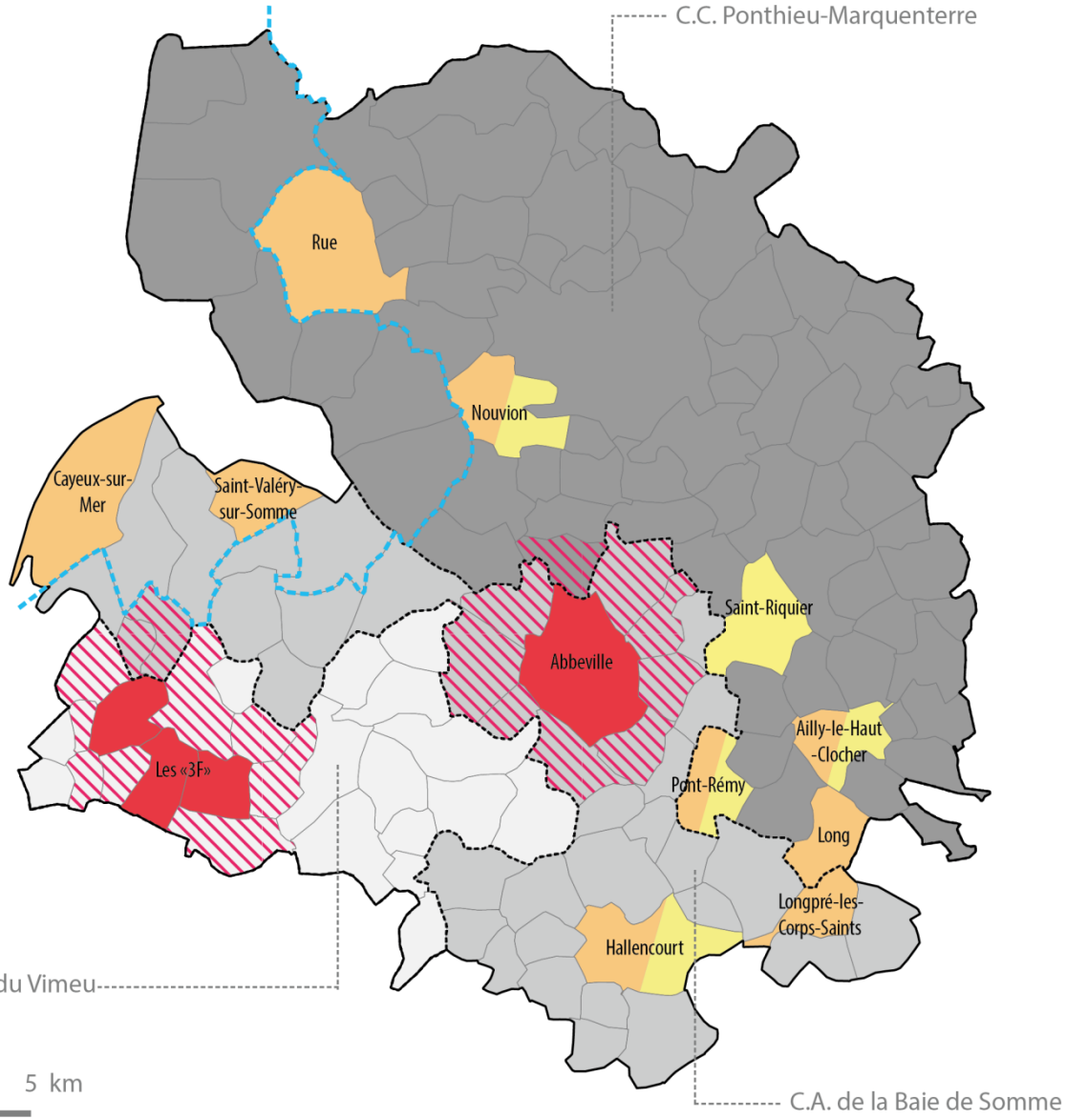

Limites du SCoT

Limites d'EPCI

Limites de communes

C.C Ponthieu-Marquenterre

C.A de la Baie de Somme

C.C de Vimeu

Ce qui fait consensus :

Pôle structurant

Pôle relais

Pôles de proximité

Ce qui fait débat :

Quelles communes de première couronne doit être intégrée au pôle structurant ?

Communes à identifier en pôle relais ou en pôle de proximité

Doit-on envisager une catégorie spécifique pour les communes littorales ?

Réalisation : CITADIA - Février 2017
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA CONSEIL

Armature territoriale du SCoT (vision technique)

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées

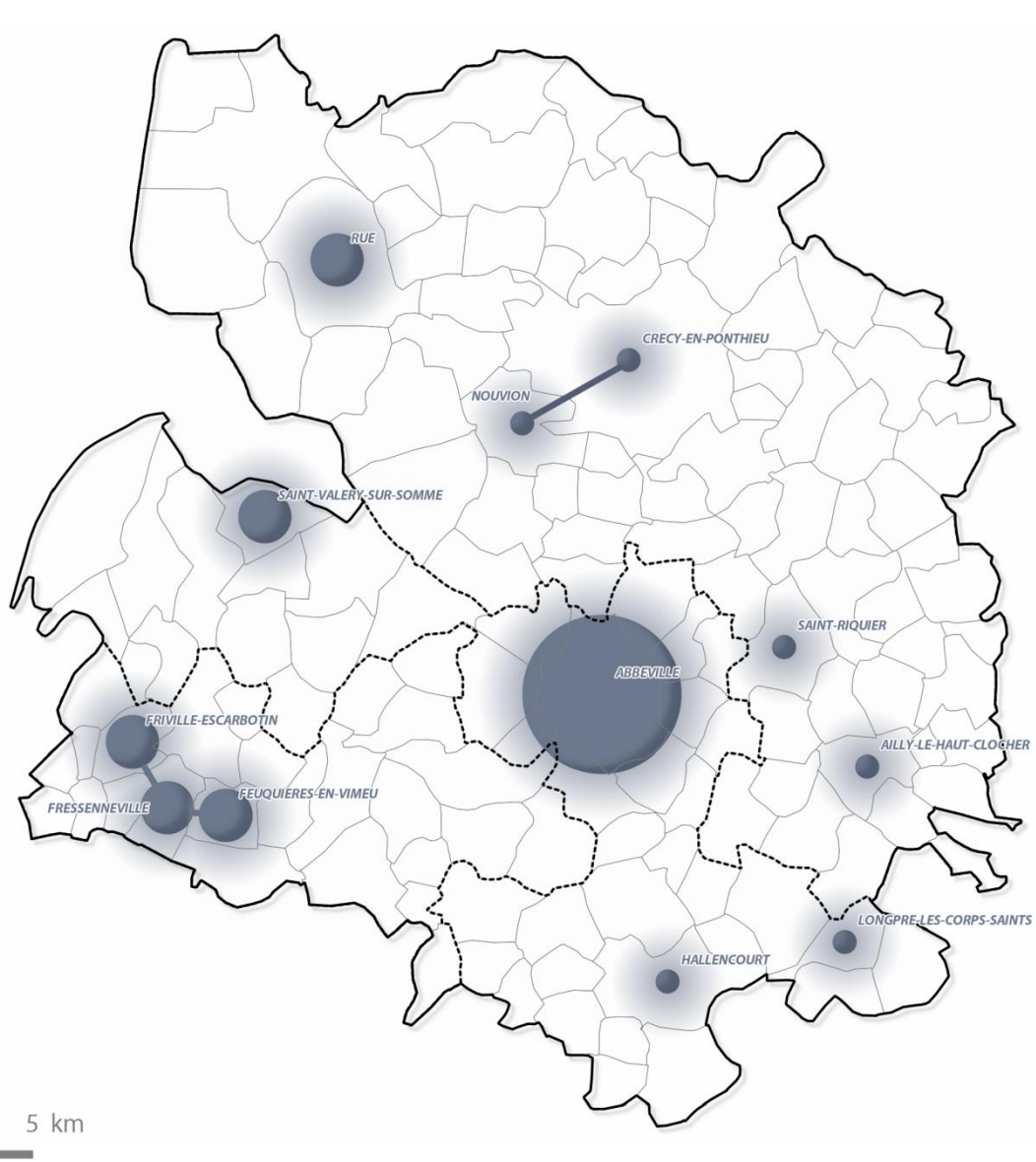

Limites du SCoT

Limites d'EPCI

Limites de communes

Polarités

Pôle de proximité

Pôle relais

Pôle structurant

Polarité multicommunale

Réalisation : CITADIA - Mars 2017
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA CONSEIL

Proposition d’enjeux : Pôle structurant

- ✓ **Impulser** et **diffuser** une dynamique de développement positive sur l’ensemble du territoire BS3V
- ✓ **Accueillir** une part importante de la croissance démographique et de l’offre en logement
- ✓ **Renforcer** la diversification et la densification du tissu bâti (typologie, taille, statut, formes urbaines économes en foncier, etc.)
- ✓ **Tendre** vers un ratio emploi / habitant équilibré
- ✓ **Développer** une offre en équipements, commerces et services rayonnant sur l’ensemble du territoire

Proposition d’enjeux : Pôles relais

- ✓ **Positionner** ces communes comme de véritable pôles d’appui aux centralités structurantes du territoire
- ✓ **Redynamiser** significativement la croissance démographique et la production de logement
- ✓ **Faciliter** la diversification et la l’intensification du tissu bâti (typologie, taille, statut, formes économes du foncier, etc.)
- ✓ **Conforter** le tissu économique de ces secteurs
- ✓ **Développer** une offre en équipements, commerces et services intermédiaire et complémentaire à celle des pôles structurants

Proposition d'enjeux : Pôles de proximité

- ✓ **Redynamiser** la production de logements durablement
- ✓ **Promouvoir** des formes urbaines économes du foncier
- ✓ **Diversifier** et **requalifier** le parc de logements pour relancer l'attractivité des centres-bourgs
- ✓ **Conforter** les zones d'activités existantes et réfléchir à l'opportunité d'en créer de nouvelles (ou extension)
- ✓ **Assurer** une offre en équipements, commerces et services de proximité et privilégiant les logiques de mutualisation

Proposition d’enjeux : autres communes

- ✓ **Permettre** un développement résidentiel raisonnable pour participer à l’attractivité du territoire et **l’adapter** aux possibilités d’assimilation réelles des communes

- ✓ **Rechercher** une gestion économe du foncier et **requestionner** les secteurs à ouvrir à l’urbanisation en fonction des projets futurs

- ✓ **Garantir** le maintien des commerces et équipements existants et réfléchir à des solutions alternatives pour lutter contre la désertification

- ✓ **Préserver** et **mettre en valeur** les paysages urbains et bâtis témoins des identités du territoire BS3V

Des questions, précisions ?